



11-12-62

Il est résolu unanimement que demande soit faite au Ministère de La Chasse et de la pêche que le travail d'empoisonnement des loups soit continué et même intensifié, attendu que nous sommes convaincu que par le passé ce travail n'a jamais été suffisamment poussé pour enrayer les trop nombreux méfaits de ce carnivore.

Et que copie de cette résolution soit adressée à l'Honorable Bona Arsenault, Ministre de La Chasse et de La Pêche.

Adoptée

Il est résolu unanimement que demande soit faite au gouvernement de la province de bien vouloir conclure une entente avec le gouvernement fédéral pour l'établissement d'un ou plusieurs parcs nationaux dans la province de Québec, aux conditions suivantes;

1. Ces parcs seront administrés par une commission de trois membres, dont un représentant du gouvernement Fédéral, un représentant du gouvernement provincial et un représentant ~~de~~ la population de la région;

2. Que le fait français y soit respecté.

3. Que le gouvernement Fédéral consente à à rattacher les routes aboutissants à ces parcs aux artères existantes à ses frais.

Et que copie de la présente résolution soit adressée à L'Honorable Lionel Bertrand, Ministre du Tourisme, à l'Honorable Walter Dinndale, Ministre du Nord Canadien et des Ressources Naturelles à Ottawa.

Adoptée

Il est résolu que la séance soit levée.

Adoptée

Ces Codard
Secrétaire-Trésorier

Gaston Baudart
Maire

11-1-63

PROVINCE DE QUEBEC
COMTE DE LABELLE
CORPORATION MUNICIPALE DU CANTON DE JOLY

A une session régulière du conseil municipal du Canton de Joly tenue au lieu et à l'heure ordinaires des sessions du conseil, le vendredi onze janvier mil-neuf-cent-soixante et trois, à laquelle session sont présents; monsieur Gaston Baudart, Maire et messieurs les conseillers; Maurice Brisson, Sinai Brousseau, Roland Fex et Napoléon Francoeur, formant quorum sous la présidence de monsieur le Maire;

Il est résolu que les minutes de l'assemblée du quatorze décembre mil-neuf-cent-soixante et trois soient adoptées et signées.

Adoptée



11-1- 63

Il est résolu que les comptes suivants soient acceptés et payés;

La Revue Municipale , Abonnement 1963	\$18.00
Imprimerie de St-Jovite, Reçus de taxes	34.64
F. Leduc Régistrateur (Copie de contrat du quai)	2.65
Corporation du Comté de Labelle , (Chemins de comté 1962)	\$119.75

Adoptée

Il est résolu que demande soit faite au Ministère de La Colonisation de bien vouloir nous dire si l'octroi qui fut accordé en octobre 1962 pour la réparation du chemin de La Petite Minerve devait être dépensé dans la Canton de Joly ou bien si une partie de cet octroi devait être dépensé dans le Canton Minerve , étant donné que la plus grande partie du dit octroi fut dépensé dans le Canton Minerve alors que le chemin et dans les limites du Canton de Joly était en très mauvais ordre .

Adoptée

Il est résolu unanimement que ce conseil offre à La Corporation de Disposition des Biens de La Couronne, la somme de \$250.00) deux-cent-cinquante-piatres pour le chemin d'accès et le quai du Lac Labelle situé sur le lot numéro 25 du rang "H" Canton de Joly , le dit chemin mesurant une largeur de 29 pieds par une longueur de 711 pieds , et tel que décrit sur un acte de vente par monsieur Damase Labelle de Labelle à sa Majesté Edouard VII , passé devant Mtre F. Mandeville N.P. à Labelle, Comté de Labelle, Province de Québec , le 27 septembre 1906, lequel acte de vente fut enregistré au Bureau d'Enregistrement du Comté de Labelle alors situé à Papineauville , le 21 septembre 1907 sous le numéro 14097, laquelle vente fut faite pour le prix de \$50.00 payée comptant.

Il est entendu que ce terrain continuera à être employé comme chemin ou terrain à l'usage du public et une clause pourrait même être insérée dans le contrat de vente à cet effet, c'est à dire que ce terrain demeurera à l'usage du public à perpétuité et que la Corporation se chargera de l'entretien du chemin d'accès au lac et de la démolition ou la transformation du quai selon ce qui apparaîtra le plus avantageux pour les contribuables de la municipalité et le public en général étant donné que ce sera le seul endroit public par lequel il sera possible d'atteindre le lac Labelle , sur une distance de 6 milles de longueur comprise entre ce chemin d'accès et l'autre quai du lac Labelle situé à 6 milles plus loin attendu que le lac à une longueur totale de 12 milles .

Et que copie de la présente résolution soit adressée à La Corporation de Disposition des Biens de La Couronne à Ottawa.

Adoptée



11 - 1 - 63

CONSIDERANT ; que les prévisions budgétaires des revenus et dépenses de la Corporation Municipale du Canton de Joly, pour l'année 1963 s'établissent comme suit;

DEPENSES:

Remboursement d'emprunt temporaire (Re; Travaux d'Hiver)	\$6,000.00
Intérêts sur cet emprunt	360.00
Travaux d'hiver (1962-63) à continuer	1,000.00
Entretien de Chemins d'hiver (Joly, Ptie de Labelle, Minerve, Marchand)	1,500.00
Salaire du secrétaire	1,010.00
Ramassage de vidanges (Lacs Labelle, Brochet, Cameron, Sucrieries)	1,400.00
Taxe au Conseil de Comté	530.00
Prime Assurance, responsabilité civile et patronale	700.00
Entretien de chemins de comté	225.00
Paiement sur dette (Assistance Publique)	500.00
Vérification des livres	60.00
Abonnement à La Revue Municipale et Assurance de garantie	28.00
Timbres d'Assurance Chômage	300.00
Timbres-postes	100.00
Loyer de salle, élection, évaluation	280.00
Frais de banque, Bureau d'enregistrement, papeterie de bureau, téléphones longue-distance etc.	195.00
Entretien de chemins d'été	5,500.00
Dépenses imprévues et diverses	144.75
Total	\$ 32,862.75

REVENUS PREVUS:

Octroi , entretien des chemins d'hiver (1962-63)	\$11,500.00
Octroi sur travaux d'hiver (1962-63)	9,000.00
Cotisation, service des vidanges	1,400.00
Total des revenus non fonciers	\$ 21,900.00

ATTENDU; que pour solder la différence entre les revenus non fonciers et les dépenses il est requis une somme de \$10,962.75 qu'il est nécessaire de prélever sur les biens-fonds imposables de la municipalité; il est en conséquence résolu unanimement qu'une taxe foncière générale au taux de (75c) soixante et quinze sous par \$100.00 d'évaluation soit et est imposée sur tous les biens-fonds imposables de la municipalité suivant le rôle d'évaluation actuellement en force et montrant une valeur imposable de \$1,461,700.00 pour rencontrer les dépenses générales prévues au dit budget pour l'année 1963.

Et qu'il soit imposé une taxe spéciale au montant de \$4.00 sur tous et chacun des chalets, camps, maisons d'habitation etc. situés sur les rives des lacs Labelle, Brochet, Cameron et des Sucrieries, et ce pour l'enlèvement des déchets ou vidanges durant la saison d'été 1963; il est entendu que cette taxe n'inclus pas les camps ou chalets situés sur les lacs précités mais du côté apposé au chemin public.

Adoptée

Il est résolu que la séance soit levée.

Georges Bodard
Secrétaire-Trésorier

Adoptée
Gaston Baudouin
Maire

8-2-63

PROVINCE DE QUEBEC
COMTE DE LABELLE
CORPORATION MUNICIPALE DU CANTON DE JOLY



A une session régulière du conseil municipal du Canton de Joly, tenue au lieu et à l'heure ordinaires des sessions du conseil, le vendredi huit février mil-neuf-cent-soixante et trois, à laquelle session sont présents; monsieur Gaston Baudart, Maire et messieurs les conseillers; Joseph Brousseau, Roland Fex, Napoléon Francoeur et Henri Terreault formant quorum sous la présidence de monsieur le Maire;

Il est résolu que les minutes de l'assemblée du onze janvier mil-neuf-cent soixante et trois, soient adoptées et signées.

Adoptée

Il est résolu que les comptes suivants soient acceptés et payés ;

Maitre de poste de Labelle, timbres postes pour avis de taxes	\$73.00
Librairie St-Viateur, papeterie de bureau	29.49
Yves Nantel de Vendée, entretien de chemin	19.00
Paul Favier, Namur, bois pour pont Lac des Sucrieries	41.19
Côme Godard, prime assurance de garantie 1963	10.00
Bureau d'Enregistrement, avis de mutations janvier	1.30

Adoptée

Il est résolu que la somme de \$250.00 soit adressée par chèque à La Société des Biens de La Couronne en paiement du quai du lac Labelle sur le lot no. 25 du rang "H" Canton de Joly et du chemin d'accès à ce quai sur le même lot acheté par la municipalité sujet à l'approbation du gouvernement.

Adoptée

Il est résolu unanimement que demande soit faite à l'Honorable Ministre de La Colonisation de bien vouloir nous obtenir les octrois ci-après énumérés poula réparation de nos chemins de Colonisation cette année ;

Chemin du rang "A" Canton de Joly, du lot 1 au lot 25 y compris le chemin des lacs Vert et Baptiste, gravelage et nettoyage des fossés--- \$3,000.00

Chemin des rangs "C" et "I" Canton de Joly, lots 6 rang "C" et 21 à 29 rang "I", relevage de la forme, calvettes et gravelage \$ 1,500.00

Chemin Chapleau, rangs "H" et "G", gravelage \$ 2,000.00

Chemin conduisant du lac Labelle au lac Bélanger gravelage \$1,000.

Montée Brassard, à compter du lac Labelle jusque au lac Crépeau soit du lot numéro 5 au lot numéro 17 rang "G", reconstruction et gravelage sur une partie et gravelage sur l'autre--- \$ 2,000.00



8- 2 - 63

Chemin du rang "J" mine de Grenat, lot 14 à 20 , gravelage \$500.00

Chemin du Lac des Sucrieries contournant ce lac , reconstruction et gravelage ---- \$2,000.00

Chemin du Lac Labelle , à compter de la route Labelle-La Minerve jusque à la ligne de division des comtés de Labelle et Papineau sur la rive du lac Cameron , nettoyage des fossés et gravelage \$10,000.00

Et que copie de la présente résolution soit adressée à monsieur Jean-Paul Poulin, à Mont-Laurier de Même que à l'Honorable Ministre de La Colonisation.

Adoptée

Il est résolu unanimement que demande soit faite à l'Honorable Ministre de La Voirie, monsieur Bernard Pinard de bien vouloir reconstruire le chemin longeant le lac Labelle dans les limites de cette municipalité ; étant donné que ce chemin ne devrait plus être considéré comme chemin municipal présentement , mais bien comme route et être à l'entretien du Ministère de La Voirie sur toute sa longueur .

CONSIDERANT que ce chemin dont la plus grande partie à été ouverte à la circulation il y à plus de 60 ans est devenu un chemin de grande communication reliant les comtés de Labelle et de Papineau , reliant les paroisses de Labelle de Notre -Dame du lac Labelle et de Vendée .

CONSIDERANT que en plus de tous les cultivateurs construits le long de cette artère depuis cinquante ou soixante ans, il y à au delà de quatre-cents chalets de construits actuellement sur les rives des lacs Labelle, Brochet, Cameron et des Sucrieries, dans les limites de cette municipalité , ce qui occasionne une circulation des plus intenses durant les mois d'été principalement alors que tous ces chalets sont habités scit par leur propriétaire ou par des locataires.

CONSIDERANT que l'état actuel de cette artère ne peut supporter pareille circulation avec une couche de gravier très mince et une forme de chemin maintenant trop étroite pour répondre aux exigences de la circulation moderne , du trafic de lourds camions qui font le transport du bois de commerce et autres matériaux durant toute l'année.

CONSIDERANT que l'industrie touristique devient de plus en plus la principale industrie de notre région des Laurentides et qu'il y à lieu de prendre tous les moyens pour aider à son développement si nous voulons survivre après l'épuisement de nos coupes de bois et du déclin de l'industrie agricole .

CONSIDERANT que la municipalité à fait son possible pour aider à l'entretien de ce chemin mais ne peut faire d'avantage avec des revenus limités , malgré toute la bonne volonté des membres du conseil municipal sans être forcées de taxer lourdement ses contribuables.

L'HONORABLE Bernard Pinard, Ministre de La Voirie est instamment prié de bien vouloir faire dès cette année une étude sérieuse de ce problème de reconstruction de cette artère sur une longueur d'environ 17 milles et de nous obtenir à brève échéance une



route moderne pour les besoins de la région , alors qu'il nous sera possible d'espérer ensuite obtenir le pavage permanent de cette voie de grande communication qui dessert pratiquement trois paroisses et ce dans le plus bref délai possible étant donné l'urgence à solutionner ce problème, et vous obtiendrez par là toute la reconnaissance et de la population de Labelle et de La Région et en plus de tous les propriétaires ou locataires des 400 résidences d'été de notre belle région de villégiature.

Adoptée

Il est résolu que ce conseil appuie fortement la demande faite par la Société St-Jean-Baptiste des Laurentides pour la construction le plus rapidement possible d'une école normale dans le diocèse de Mont-Laurier étant donné la pénurie de professeurs qualifiés dans notre diocèse et le manque d'espace pour recevoir nos enfants qui se destinent à l'enseignement dans notre région et ne peuvent trouver place dans les écoles normales de Montréal et d'ailleurs .

Adopté

Il est résolu que la séance soit levée.

Adoptée

Geo Godard
Secrétaire Trésorier

Gaston Baudart
Maire

PROVINCE DE QUEBEC

COMTE DE LABELLE

CORPORATION MUNICIPALE DU CANTON DE JOLY

A une session régulière du conseil municipal du Canton de Joly, tenue au lieu et à l'heure ordinaires des sessions du conseil, le vendredi huit mars mil-neuf-cent-soixante et trois, à laquelle session sont présents; monsieur Gaston Baudart, Maire et messieurs les conseillers; Joseph Brousseau, Maurice Brisson, Sinai Brousseau, Roland Fex, Napoléon Francoeur et Henri Terreault formant quorum sous la présidence de monsieur le Maire;

Il est résolu unanimement que les minutes de l'assemblée du huit février mil-neuf-cent-soixante et trois soient adoptées et signées.

Adoptée



8-3-63

Il est résolu que les personnes suivantes soient nommées aux charges suivantes;

Estimateurs; Edouard Léonard, Daniel Brousseau, Paul-Émile Francoeur.

Inspecteurs agraires; Oscar Saindon, Raoul Francoeur, Gérard Valiquette.

Gardiens d'enclos publics; René Jubinville, Pierre Clot, Arthur Francoeur.

Inspecteurs de Voirie;

Rang "A" Jean-Paul Brassard, y compris le rang "N" Lac Baptiste et Vert.

Rang "B" Lucien David

Rang "C" et une partie du rang "I" Germain Godard

Rangs "D" , "E" et "F" Edouard Léonard

Partie des rangs "G" et "H" chemin Chapleau et Petite Minerve Daniel Brousseau

Partie des rangs "G" x, "H" et "I" , montée Brassard, Lac Bélanger, et de

la route de La Minerve jusque chez Mlle Cécile Grenier et aussi de la route de

La Minerve jusque à la Montée Brassard par chez Monsieur Gaston Baudart, y compris

les chemins conduisant chez monsieur René Clot, Lac Bélanger, lac des Frères et monsieur René Jubinville.

Rangs "I" Canton La Minerve, "A" "B" "I" et "E" Canton Labelle , soit à

Compter de la Montée Brassard sur la rive Est du lac Labelle jusque à l'extrémité

du lac des Sucrieries, à Vendée., monsieur Joseph Terreault .

Il est résolu que les comptes suivants soient acceptés et payés;

Jean Terreault , entretien de chemins	\$6.30
Joseph Terreault , " " "	63.00
Louis Doucet , vérification des livres	90.00 année 1962.

Adoptée

Il est résolu que le rapport de vérification des livres et comptes de cette Corporation pour l'année 1962 tel que dressé par monsieur Louis Doucet, comptable soit accepté .

Adoptée

Il est résolu que la séance soit levée.

Adoptée

Geo Godard
Secrétaire-Trésorier

Gaston Baudart
Maire

PROVINCE DE QUEBEC
 COMTE DE LABELLE
 CORPORATION DU CANTON DE JOLY



A une session régulière du conseil municipal du Canton de Joly, tenue au lieu et à l'heure ordinaires des sessions du conseil, le mardi seize avril mil-neuf-cent-soixante et trois pour faire suite à l'ajournement du treize du mois courant, à laquelle sont présents; monsieur Gaston Baudart, Maire et messieurs les conseillers; Maurice Brisson, Joseph Brousseau, Sinai Brousseau, Roland Fex, Napoléon Francoeur, et Henri Terreault formant le corps complet du conseil sous la présidence de monsieur le Maire;

Il est résolu unanimement que les minutes de l'assemblée du huit mars mil-neuf-cent-soixante et trois soient adoptées et signées.

Adoptée

Il est résolu que le montant du contrat pour le ramassage des vidanges durant la saison d'été 1963 soit fixé à \$420.00 soit \$20.00 de plus pour les camps situés sur la pointe de l'Abbé Pilon, sur le lot no. 25-H du rang "H" ou le ramassage des déchets devr a être effectué en cette année.

Adoptée

Il est résolu unanimement que demande soit faite à La Corporation du Comté de Labelle de bien vouloir adopter une résolution demandant au Ministère de La Voirie de bien vouloir placer un concasseur à la disposition d'un certain nombre de municipalité du Comté de Labelle pour le concassage du gravier à être posé sur les chemins municipaux étant donné que les bancs de gravier ou il est possible de trouver du gravier à être posé sans être broyé sont de plus en plus rare et qu'il faut parcourir souvent des distances considérables avec les camions pour faire le rechargement de nos chemins municipaux. Et de plus une quantité considérable de pierre transporté avec le gravier doit ensuite être enlevée sur les chemins ce qui occasionne une dépense inutile et encombre les fossés nécessaires à l'écoulement des eaux.

Si le Ministère ne consens pas à acheter cette machinerie qu'il accorde à des particuliers ~~ix~~ le paiement d'un montant déterminé par tonne de gravier concassé avec garantie d'une certaine quantité de tonnes par année et il se trouvera alors des personnes intéressées à acquérir cette machinerie indispensable à l'entretien de nos chemins pour les maintenir en bon état.

Adoptée

Il est résolu unanimement que ce conseil appuie fortement la demande faite par l'Association Touristique et Sportive de Vendée pour la reconstruction du chemin traversant les lots numéros 1 à 125 du rang "E" Canton de Labelle en bordure du lac Des Sucrieries dans le Canton de Labelle ou plus de 200 propriétaires se sont construits un chalet d'été sur les rives de ce lac depuis quelques années, dans les limites de cette municipalité.

Et les conseil appuie également la demande des intéressés pour l'amélioration du chemin servant de sortie aux propriétaires ci haut mentionnés à travers le Canton Addington pour atteindre le chemin public à l'entretien du Ministère de La Voirie.

Etant donné que actuellement on utilise un ~~xx~~ ancien portage jadis utilisé pour le transport du bois en foret



16 -4-- 63 et que les usagés sont exposés à briser leurs automobiles à chaque voyage.

Il est très urgent que des travaux soient exécutés sur ce chemin qui est très achalandé durant la saison touristique.

Et que copie de la présente résolution soit adressée à monsieur Gaston Major, ingénieur-divisionnaire au Ministère de La Voirie à Mont-Laurier afin qu'il puisse intervenir auprès des autorités du Ministère à Québec dans le but de venir en aide à cette municipalité dans le sens demandé.

Adoptée

Il est résolu que sous l'autorité de la loi du temps réglementaire (S.R.Q. 1925 Ch. 15) ~~ixte~~ à compter de minuit et une minute, le dimanche 28 avril 1963 jusqu'au dimanche 27 octobre 1963 prochain le temps réglementaire dans les limites de cette municipalité soit de quatre heures en retard avec l'observatoire de Greenwich et .

Adoptée

Il est résolu unanimement que le conseil de cette municipalité n'a aucune objection à la construction d'un Gaz Bar et d'un plan de distribution d'huile à chauffage, dans les limites de cette municipalité et plus particulièrement sur le lot numéro 20 du rang "B" Canton de Joly par la Cie Canadian Oil Limited, division de la Shell Oil Company, pour la distribution des produits White Rose de la dite Compagnie.

Adoptée

Il est résolu que monsieur Oscar Saindon soit autorisé à se rendre visiter la cloture de ligne qui sépare les lots numéros 19 et 20 du rang "A" Canton Joly et de faire faire les réparations qui s'imposent par le propriétaire jugé en défaut s'il y a lieu.

Adoptée

Il est résolu que monsieur Alfred Bélanger soit avisé de reconstruire ou réparer sa cloture de ligne sur le lot numéro 33-A du rang "I" Canton Joly avec le terrain de monsieur Joseph Brousseau, et ce avant le 15 mai 1963 prochain.

Adoptée

Il est résolu qu'une délégation de tous les membres du conseil qui seront disponibles se rende au lac des Sucrieries dimanche le cinq mai 1963 pour examiner les changements à effectuer au tracé du chemin actuel à la demande des intéressés.

Adoptée

Il est résolu que le salaire du secrétaire-trésorier soit fixé à \$225.00 par mois à compter de janvier 1963 pour se conformer à l'ordonnance no. 41 de la loi du Salaire Minimum de La Province de Québec en date du 18 décembre 1962; étant donné que le salaire du secrétaire trésorier municipal comme scolaire est maintenant basé sur le nombre de propriétaires payant la taxe à la municipalité suivant un barème établi par la Commission; comme le nombre de propriétaires de cette municipalité s'établi actuellement à 860 et que selon l'échelle fixé par la Commission le salaire minimum est établi de 600 à 700 propriétaire à \$225.00 par mois et que le nombre des propriétaires de cette municipalité dépasse ce nombre et que la limite du bareme établi s'arrête à 700 il y a lieu de se rendre à cette ordonnance; et que la Commission du Salaire Minimum soit avisée que la Corporation s'est rendue à la demande établie par l'ordonnance no. 41.

Adoptée

Il est résolu que les comptes suivants soient acceptés et payés ;

Imprimerie de St-Jovite , avis de taxes	\$48.50
Canadian Pacific Railway, entretien de traverse janvier	4.48
Edgar Leblanc , camion pour gravier	288.00



REGLEMENT NO. 83 (TRAVAUX D'HIVER 1962-63)		
Edgar Leblanc	\$249.18	Maurice Labonté \$48.34
Roger Terreault	113.96	Wilfrid David 5.50
Armand Rock	39.92	Philippe Lauzon 3.40
Leonel David	20.00	xxxxx
René Jubinville	30.34	
Guy Baudart	30.34	
Eugène Rock	16.50	
Daniel Brousseau	120.14	
Joseph Brousseau	73.10	
Roland Godard	22.02	
Sinai Brousseau	22.02	
Robert Labonté	33.06 66.12	
Jean-Paul Brassard	116.12	
Joseph Terreault	62.14	
Bureau d'enregistrement ., avis de mutations de propriétés 1.40		

Adoptée

Avis de motion est unanimement donné de la présentation d'un règlement ordonnant la réparation et l'amélioration de chemins municipaux conformément au programme d'encouragement aux travaux d'hiver dans les municipalités (1962-63) et demandant une somme additionnelle en extension au projet no. 00008 de cette municipalité.

Adoptée

ATTENDU : que les dispositions de la loi concernant la taxe municipale de vente et la taxe scolaire d'éducation autorise les corporations municipales à imposer une taxe de vente de même nature et sujette aux mêmes dispositions que celle constituées par la loi de l'impôt sur la vente en détail dans tout le territoire soumis à leur juridictions;

ATTENDU; que les dépenses ordinaires de l'administration augmentent de plus en plus et que pour créer des revenus aux fins d'en payer une partie , le conseil juge opportun d'imposer à cette fin une taxe de vente n'excédant pas 2% de même nature et sujette aux mêmes dispositions que celles que permet la loi de l'impôt sur la vente en détail ;

ATTENDU ; que la Corporation Municipale du Canton de Joly désire se prévaloir de la dite loi pour permettre ;a la Corporation Municipale du Canton de Joly d'imposer et de prélever une taxe de 2 % deux pour cent dans tous le territoire de la municipalité du Canton de Joly .

EN CONSEQUENCE ; il est résolu unanimement ce qui suit;

1. Le Conseil Municipal de Canton de Joly, est par la présente autorisé à imposer et à prélever , en conformité des dispositions de la loi 8-9 Elizabeth II Ch. 78, une taxe spéciale de 2% dite 'taxe de vente' de même nature et sujette aux mêmes dispositions que celles constituées par la loi de l'impôt sur la vente en détail dans tout le territoire de la municipalité.
2. La dite taxe sera perçue en même temps , de la même manière et aux mêmes conditions , avec les mêmes sanctions et exemptions , mutatis mutandis , que la taxe perçue en vertu de la loi de l'impôt sur la vente en détail .
3. La taxe perçue dans le territoire de la municipalité sera partagée suivant entente et d'après un mode de partage accepté par les municipalités de la zone. Le produit de cette taxe sera versé dans le fond général de la municipalité ou Corporation pour pourvoir au paiement des dépenses annuelles de l'administration au cour de l'année financière.

Adopté

Il est résolu que la séance soit levée. Adoptée



8 - 5 - 63

PROVINCE DE QUEBEC
COMTE DE LABELLE
CORPORATION MUNICIPALE DU CANTON DE JOLY

A une assemblée publique des électeurs municipaux du Canton de Joly tenue à la salle municipale du Village de Labelle, lieu où siège le conseil, le mercredi huit mai mil-neuf-cent-soixante et trois, à dix heures du matin pour procéder à la mise en nomination à la charge de Maire en remplacement de monsieur Gaston Baudart et aux charges de conseillers municipaux aux sièges numéros; 1, 2 et 6 en remplacement de messieurs Maurice Brisson, Sinai Brousseau et Joseph Brousseau, tous quatre sortant de charge.

Advenant l'heure de l'avant midi, le président lit l'avis donné pour la présente assemblée, déclare l'assemblée ouverte et requiert messieurs les électeurs présents de proposer les personnes qu'ils désirent choisir, comme Maire et comme conseillers municipaux du Canton de Joly aux sièges numéros 1, 2 et 6.

Il est proposé par monsieur Roland Fex, secondé par monsieur René Jubinville que monsieur Gaston Baudart, mesureur de bois de Lac Labelle, soit mis en nomination comme Maire du Canton de Joly.

Signé; Roland Fex, René Jubinville

Proposé par monsieur Roland Fex, secondé par monsieur René Jubinville, que monsieur Maurice Brisson, cultivateur de Lac Labelle soit mis en nomination comme conseiller municipal au siège no. 1.

Signé; Roland Fex, René Jubinville

Proposé par monsieur Roland Fex, secondé par monsieur René Jubinville que monsieur Sinai Brousseau, cultivateur de Labelle soit mis en nomination comme conseiller municipal au siège numéro 2.

Signé; Roland Fex, René Jubinville

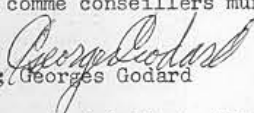
Proposé par monsieur Roland Fex, secondé par monsieur René Jubinville, que monsieur Joseph Brousseau, cultivateur de Labelle soit mis en nomination comme conseiller municipal au siège no. 6.

Signé; Roland Fex, René Jubinville

A aussi été soumis à l'assemblée une demande de monsieur Gérard Valiquette accompagné de monsieur Louis Maurice Brun de proposer à la charge de Maire, monsieur Alfred Vézina domicilié au Village de Labelle, or comme monsieur Vézina n'apparaît pas comme propriétaire d'immeuble dans le Canton de Joly, ni au rôle d'évaluation ni au Bureau d'Enregistrement du Comté de Labelle à Mont-Laurier, le président a alors répondu que ce dernier n'était pas éligible et que si un bulletin de présentation lui était soumis il devrait nécessairement le rejeter.

Advenant l'heure de midi, le président déclare l'assemblée close, ont été mis en nomination; à la charge de Maire, monsieur Gaston Baudart, mesureur de bois, ; aux charges de conseillers municipaux, au siège no. 1, monsieur Maurice Brisson, cultivateur, au siège no. 2, monsieur Sinai Brousseau, cultivateur et au siège no. 6 monsieur Joseph Brousseau également cultivateur du Canton de Joly.

Comme il n'y a que le nombre voulu de candidats à élire aux dites charges de Maire et de conseillers municipaux, je proclame élu par acclamation, messieurs Gaston Baudart, comme Maire et messieurs Maurice Brisson et Sinai Brousseau et Joseph Brousseau comme conseillers municipaux aux sièges numéros 1, 2 et 6.

Signé; 
Georges Godard

Président d'Élection

ADMIS

ADMIS

ADMIS

ADMIS



~~Le produit de cette taxe sera versé dans le fond général de la
Canton pour le paiement des dépenses annexes
de l'administration au cours de l'année financière~~

Adoptée

Il est résolu que la séance soit levée.

George Godard
Secrétaire-trésorier

Adoptée *Gaston Baudart*

Je soussigné Gaston Baudart ayant été élu maire de la Municipalité du Canton de Joly jure sur les Saints -Evangiles que je remplirai avec honnêteté et fidélité les devoirs de cette charge au meilleur de mon jugement et de ma capacité.

Ainsi que Dieu me soit en aide .

Assermenté devant moi à Labelle ce dixième jour du mois de mai mil-neuf-cent-soixante et trois.

George Godard
Secrétaire-trésorier

Maire *Gaston Baudart*

Je soussigné Maurice Brisson, ayant été élu conseiller municipal du Canton de Joly jure que je remplirai avec honnêteté et fidélité , les devoirs de cette charge au meilleur de mon jugement et de ma capacité. Ainsi que Dieu me soit en aide.

Assermenté devant moi à Labelle ce dixième jour du mois ~~de~~ de mai mil-neuf-cent-soixante et trois.

George Godard
Secrétaire-trésorier

Maurice Brisson

Je soussigné Sinai Brousseau ayant été élu conseiller municipal du Canton de Joly jure sur les Saints -Evangiles que je remplirai avec honnêteté et fidélité les devoirs de cette charge et ce au meilleur de mon jugement et de ma capacité .

Ainsi que Dieu me soit en aide.

Assermenté devant moi à Labelle ce dixième jour du mois de mai mil-neuf-cent-soixante et trois.

George Godard
Secrétaire-trésorier

Sinai Brousseau

Je soussigné Joseph Brousseau ayant été élu conseiller municipal du Canton de Joly jure que je remplirai avec honnêteté et fidélité les devoirs de cette charge au meilleur de mon jugement et de ma capacité . Ainsi que Dieu me soit aide .

Assermenté devant moi à Labelle ce dixième jour du mois de mai mil-neuf-cent-soixante et trois.

George Godard
Secrétaire-trésorier

Joseph + Brousseau
marqué



10 - 5- 63

PROVINCE DE QUEBEC
COMTE DE LABELLE
CORPORATION MUNICIPALE DU CANTON DE JOLY

A une session régulière du conseil municipal du Canton de Joly, tenue au lieu et à l'heure ordinaires des sessions du conseil, le vendredi dix mai mil-neuf-cent-soixante et trois à laquelle session sont présents: monsieur Gaston Baudart, Maire et messieurs les conseillers; Joseph Brousseau, Sinaï Brousseau, Roland Fex, Napoléon Francoeur, et Henri Terreault formant quorum sous la présidence de monsieur le Maire;

Il est résolu que les minutes de l'assemblée du seize avril mil-neuf-cent-soixante et trois soient adoptées et signées.

Adoptée

Il est résolu que la demande d'annexion à la municipalité du Canton de Joly d'un territoire de la Municipalité du Canton La Minerve, soit les lots numéros 1 à 14 inclusivement des rangs XI et XII du dit Canton La Minerve et communément appelé "La Petite Minerve", soit remise à la prochaine assemblée en attendant d'avoir obtenu du secrétaire de La Minerve, le montant total de l'évaluation de ce secteur et d'avoir consulté monsieur Fernando Machabée pour ce qui est de l'entretien d'hiver de ce chemin à savoir si ce chemin pourrait être entretenu à \$250.00 le mille comme les autres chemins de la municipalité.

Adoptée

Il est résolu unanimement que demande soit faite au Ministère des Travaux Publics à Ottawa de bien vouloir payer à madame Veuve Louis Jubinville la somme de \$50.00 pour travaux de réparations au chemin d'accès conduisant au quai du Lac Labelle, sur le lot no. 25 du rang "H" Canton de Joly durant le mois d'octobre 1962.

Que demande soit faite au Ministère de bien vouloir déléguer un ingénieur pour visiter les lieux et de faire rapport au Département.

Adoptée

Il est résolu que les membres du conseil se rendent visiter le chemin du rang "E" vendredi le 14 juin 1963 prochain à sept heures du soir immédiatement avant l'assemblée générale afin de vérifier sur place le bien fondé de la demande faite pour le détournement du dit chemin en suivant la ligne de division des rangs "E" et "F" du dit Canton de Joly.

Adoptée

Avis de motion est unanimement donné de la présentation d'un règlement ordonnant le détournement du chemin du rang "E" en front du lot numéro 37 de façon à ce que le dit chemin suive la ligne de division des rangs "E" et "F" à cet endroit au lieu de s'en éloigner de quelques pieds.

Adoptée

Il est résolu que le secrétaire-trésorier réponde à la demande du Ministère des Affaires Municipales concernant la date des élections municipales du Canton de Joly que le conseil n'a rien à changé depuis l'adoption d'un règlement ordonnant que à l'avenir les élections municipales seraient tenues au mois de mai à compter de l'année 1962.

1. Le nombre total de propriétaires de la municipalité est de 860 de sorte que les 254 qui sont supposés avoir signé une requête ne représentent pas la majorité, loin de là.

2. Les résolutions du conseil peuvent être adoptées aussi bien en hiver qu'en été.



3. On dit dans la lettre de l'Association que les membres du conseil conduisent les affaires municipales à leur guise, c'est exact et ils son fermement résolu à continuer ainsi , et à ne pas se faire dicter une ligne de conduite par les directeurs d'une association qui peut conseiller mais non imposer ses volontés comme on à voulu le faire.

4. Le conseil municipal à organisé avant l'existence de l'Association un service de vidanges, l'inspection des fosses septiques , l'entretien d'hiver et d'été de 70 milles de chemins municipaux , l'engagement d'un cantonnier ou camionneur pour un meilleur service durant l'été, avec tout cela la municipalité n'à pas de dettes depuis 20 ans et le taux de la taxe est le plus bas du comté de Labelle et de la région, il ne nous parait pas que l'administration soit mauvaise.

5. En juillet 1961 il y eu élection municipale à la mairie et seulement 280 éiecteurs sur 800 se sont rendus au poll pour voter et ce parce que la grande majorité à été sollicitée et transportée gratuitement, et sur ce nombre la majorité étaient des résidents en permanence de la municipalité.

6. Durant juillet nos cultivateurs sont employés à la récolte du foin et ont moins de temps disponible pour se rendre voter que durant le mois de mai.

Pour toutes ces raisons ce conseil municipal n'est pas intéressé à changer la date des élections.

Adoptée

Il est résolu que le règlement numéro 84 ordonnant des travaux de réparations et d'améliorations aux chemins municipaux mentionnés au dit règlement conformément au programme d'encouragement aux Travaux d'Hiver dans les Municipalités soit et est adopté et qu'un montant de \$2,000.00 soit demandé en subvention au Ministère des Affaires Municipales de Québec en conformité avec le programme et ce comme xtension à l'entreprise numéro 00008 pour l'année 1962-63.

Adpptée

Il est résolu que demande soit faite au conseil municipal de Namur soit des Cantons Unis d'Addington et de Suffolk de bien vouloir convoquer une assemblée spéciale du conseil de cette municipalité un samedi soir, si possible afin que les membres du conseil de cette municipalité puissent s'y rendre pour discuter du chemin de sortie des propriétaires du lac des Sucrieries à travers une partie du Canton Addington, Et que les propriétaires du lac des Sucrieries soient avisés de la date de cette assemblée aussitot qu'elle sera connue afin qu'ils leur soit possible d'y assister.

Adoptée

Il est résolu que demande soit faite au Ministère de La Voirie à Québec de bien vouloir nous obtenir un octroi d'au moins \$10,000.00 pour le détournement du chemin dans les rangs "E" et "1" Canton de Labelle longeant le lac des Sucrieries afin que ce chemin passe à l'avenir dans la ligne de division des rangs "E" et "1" l'éloignant ainsi du lac. ce qui est un danger d'accidents sérieux surtout pour les enfants, le conseil par cette résolution appuie fortement une requete signée par les propriétaires intéressés à cette demande.

Adoptée



10 - 5 - 63

Il est résolu que les comptes suivants soient acceptés

et payés;

TRAVAUX D'HIVER REGLEMENT 83

Roger Terreault	\$ 74.48
Henri Terreault	230.06
Jean Terreault	138.08
Claude Terreault	110.34
Joseph Terreault	91.08
Brousseau Maurice	11.00
Rock Armand	152.66
Baudart Guy	139.48
Jubenville René	188.98
Baudart Gaston	167.78
Leblanc Edgar	332.24
Brousseau Sinai	146.30
Brousseau Claude	35.86
Brousseau Joseph	116.08
Brousseau Daniel	215.74
Brousseau Jos Fils	194.82
Godard Germain	211.14
Godard Roland	121.62
Godard Jean	87.72
Godard Gerald	91.16

Lejeune Ovila	\$29.64
Bélisle Cléophas	11.70
Lauzon Philippe	166.12
Rock Eddy	55.28
Laurin Gérard	23.42
Millette Gérard	16.50
Francoeur Raoul	124.36
Francoeur Paul-Emile	66.34
Francoeur Pierre	77.34
Labonté Robert	51.08
Léonard Edouard	49.74
Bisson Roger	44.20
Paradis Roland	44.20

DIVERS:

Edgar Leblanc , loyer camion	\$355.76
Adéiard Bélanger , gravier	67.00
Sinai Brousseau, poteaux	25.00
Canadian Pacific , ent. travers.	8.97

Formules Municipales, papeterie	\$2.70
Coopérative Agricole de St-Jovite, broche à cloture	\$22.70
Coopérative Agricole de l'Annonciation " " "	31.25
Eugène Desjardins , bois pour réparations de pont	29.48
Les Produits Ciment de l'Annonciation, tuyau ciment ponceaux	268.12
Aimé Laporte, tracteur pour banc de gravier	60.00
Roger Bisson, poteaux de cloture	17.00
Maurice Bélisle, clou et peinture	11.29
Maitre de Poste de Labelle, timbres Assurance Chômage	152.60
Coopérative Agricole de Labelle, broche à Cloture	18.00
Corporation du Comté de Labelle, taxe pour l'année 1963	530.76
Adoptée	

Il est résolu que la séance soit levée .

Adoptée

Georges Godard
Secrétaire-Trésorier
Joseph Francoeur
Pr. Maire

14-6-63

PROVINCE DE QUEBEC
COMTE DE LABELLE
CORPORATION MUNICIPALE DU CANTON DE JOLY



A une session régulière du conseil municipal du Canton de Joly tenue au lieu et à l'heure ordinaires des sessions du conseil, le vendredi quatorze juin mil-neuf-cent-soixante et trois, à laquelle session sont présents; messieurs les conseillers; Maurice Brisson, Sinai Brousseau, Rolland Fex, Napoléon Francoeur et Henri Terreault, formant quorum sous la présidence de monsieur le Pré-Maire Napoléon Francoeur.

Il est résolu que les minutes de l'assemblée du dix mai mil-neuf-cent-soixante et trois soient adoptées et signées.

Adoptée

Il est résolu que des travaux de réparation soient exécutés sur le chemin traversant les lots numéros; 7,8,9 et 10 du rang "H" Canton de Joly par le charroyage de 50 à 60 voyages de gravier pour réparer les endroits où le chemin est en mauvais état.

Adoptée

Il est résolu que la somme de \$50.00 soit payée à madame Louis Jubinville en compensation pour travaux exécutés au chemin conduisant au quai du lac Labelle l'automne dernier.

Adoptée

Il est résolu unanimement que ce conseil proteste énergiquement contre le projet du Gouvernement Fédéral de raccourcir de un mois et demi la limite de temps durant laquelle il sera possible à une Corporation Municipale d'exécuter des travaux en vertu du programme d'Encouragement des Travaux d'Hiver dans les Municipalités.

La Plupart des corporations municipales demandaient plutôt que la période pendant laquelle il était possible d'exécuter de tels travaux d'hiver soit devancée jusqu'au 1er octobre afin de pouvoir commencer des travaux de grande envergure, surtout lorsqu'il s'agit de coulage de béton avant les froids d'automne et d'hiver de même que pour les travaux de terrassement et réparations aux chemins municipaux.

Et que copie de la présente résolution soit adressée à l'Honorable Ministre du Travail à Ottawa de même que à me. Gérard Girouard, député du Comté de Labelle, les priant de bien vouloir intervenir en chambre afin que ce projet mis de l'avant par le gouvernement ne se réalise pas, lequel aurait pour effet d'augmenter encore le nombre des sans travail au pays, et principalement dans notre région où le nombre de chômeurs augmente d'année en année.

Adoptée

Il est résolu que cette Corporation achète de monsieur Roger Bisson pour la somme de \$50.00 une lisière de terrain étant une partie du lot numéro 37-A du rang "E" située entre la ligne de division des rangs; "E" et "F" du Canton de Joly et le chemin public de la contenance d'un acre plus ou moins; et que monsieur le Maire avec le secrétaire-trésorier soient autorisés à signer un acte de vente à cette fin avec monsieur Roger Bisson, pour et au nom de cette Corporation aussitôt que le Ministère de La Colonisation aura donné une confirmation à l'effet que monsieur Bisson peut vendre cette partie de terrain et donner un titre clair.

Adoptée



14-6-63

Il est résolu que monsieur Daniel Brousseau, inspecteur de Voirie pour le Chemin de La Petite Minerve et le Chemin Chapleau soit avisé de nettoyer les fossés du chemin de la Petite Minerve qui sont remplis de pierre à plusieurs endroits ce qui est un obstacle au bon écoulement des eaux.

Adoptée

Il est résolu que les comptes suivants soient acceptés et payés;

Maurice Brisson, voyage automobile au conseil de Namur \$10.00

TRAVAUX D'HIVER Règlement No. 80 du 13 mai au 31 mai 1963.

Philippe Lauzon	\$20.00	Armand Rock	\$ 67.52
Edouard Léonard	110.54	Eddy Rock	22.02
Roger Bisson	53.20	Henri Terreault	9.60
Roland Paradis	71.38	Sinai Brousseau	33.06
Edgar Leblanc	228.56	Léo Miljours	71.86
Guy Baudart	33.06	Maurice Labonté	23.42
René Clot	13.80	Robert Labonté	17.90
Germain Godard	91.16	François Labonté	5.50
Jean Godard	69.04	Joseph Brousseau	4.10
René Jubinville	5.50	Pierre Francoeur	52.48
Jean Terreault	8.30	Raoul Francoeur	53.88
Joseph Terreault	40.00	Paul. E. Francoeur	44.20

DIVERS :

Coopérative agricole de Labelle, broche à cloture, 2 rouleaux \$18.00
Formules Municipales Enr. papeterie de bureau 2.70
Edgar Leblanc, loyer de camion pour ~~xxxxx~~ avril 1963 et mai 1963 \$239.44
Maurice Labonté, entretien de chemins, ramassage de roches 19.50
François Labonté, " " " " " " 15.50
Sinai Brousseau, réparation de cloture de ligne 10.00
Germain Godard, entretien de chemins 17.50
Jean Godard, entretien de chemins 7.00
Joseph Saindon, confection de cloture de chemins (ligne) 11.00
René Jubinville, entretien de chemins 4.00
Pierre Francoeur, " " " " " " 6.00
Jean Terreault, " " " " " " 5.50
Daniel Brousseau, " " " " " " 6.00
Gaston Baudart, voyage, Lac des Sucrieries à Vendée pour chemins 8.00
Philippe Lauzon, gravier pour chemins 30.10
Sinai Brousseau, cloture de ligne 4.00
Et qu'il soit payé 2% à titre de rémunération de vacances sur les montants gagnés en salaires depuis le 19 janvier 1963. Adoptée

Il est résolu que les membres du conseil municipal des Cantons Unis d'Addington et Suffolk à Namur soient invités à se rendre rencontrer le conseil de cette municipalité à son assemblée qui sera tenue à la salle municipale de Labelle, vendredi, le 12 juillet 1963 prochain pour discuter de l'entretien du chemin de sortie des propriétaires sur la rive du lac des Sucrieries dans le Canton d'Addington.

Adoptée

Il est résolu que la séance soit levée.

Adoptée

Georges Godard
Sec. Trésorier

Gaston Baudart
Maire



12 - 7 - 63

A une session régulière du conseil municipal du Canton de Joly, tenue au lieu et à l'heure ordinaires des sessions du conseil, le vendredi douze juillet mil-neuf-cent-soixante et trois à laquelle session sont présents; monsieur Gaston Baudart, Maire et messieurs les conseillers; Sinai Brousseau, Napoléon Francoeur et Henri Terreault, formant quorum sous la présidence de monsieur le Maire;

Il est résolu que les minutes de l'assemblée du 14 juin 1963 soient adoptées et signées.

Adoptée

Il est résolu que le chemin conduisant Brousseau soit réparer à travers les lots numéros 33, 34, 35 et 36 du rang "G" en enlevant les pierres dangereuses au moyen d'un bull-dozzer, posage de 3 ou 4 ponceaux en béton armé de 12 pouces de diamètre et le charroyage d'environ 30 voyage de gravier, étant donné que les nouveaux propriétaires doivent construire près du lac et que le chemin d'accès est en très mauvais état.

Adoptée

Il est résolu que demande soit faite au Ministère de La Voirie de bien vouloir nous accorder un octroi pour l'entretien l'hiver prochain du chemin traversant les lots numéros 35, 36 et 37 du rang "E" Canton de Joly, étant donné qu'il y aura des résidents en permanence sur ce chemin.

Adoptée

Il est résolu que demande soit faite au Comité Paritaire des Métiers et de La Construction des Comtés de Labelle et Terrebonne à St-Jérôme de bien vouloir permettre que des menuisiers puissent travailler à la construction de chalet ou camps d'été dans les limites de cette municipalité sans que les employeurs soient tenus de payer plus de \$1.50~~2~~ l'heure en salaire et ce en autant que ce ne sera pas des constructions sur une base commerciale étant donné que le salaire à \$2.05 de l'heure fixé par le Comité peut être une cause de diminution de travaux de construction dans la région en certains cas et augmentation du nombre des chômeurs.

Adoptée

Il est résolu que des pancartes soient posées sur le chemin du Lac Labelle, coté Est indiquant les limites de vitesse entre 20 et 40 milles à l'heure, indiquant aussi les courbes dangereuses, que demande soit faite au Ministère de La Voirie pour obtenir des pancartes usagées à cette fin.

Adoptée

Il est résolu que demande soit faite au conseil municipal de La Minerve de bien vouloir aviser les propriétaires du rang "A" sur la rive Ouest du Lac Labelle de prendre les dispositions nécessaires pour éviter la pollution des eaux du lac en évitant de jeter quoique ce soit dans le lac, placer les fosses sceptiques à au moins 75 pieds de l'eau et enterrer les déchets des chalets ou bien s'entendre avec monsieur André Terreault pour les faire transporter de l'autre coté du lac.

Adoptée



12-7 - 63

Il est résolu que les comptes suivants soient acceptés et payés;

Edgar Leblanc , gravelage de chemin avec camion juin 1963	\$300.00
Léo Miljours , entretien de chemin lac Clair , érochage	11.00
Adelmard Blais , " " " mine et lac Mitchell	26.00
Normand Alarie , " " " lac Mitchell, érochage	10.00
Eddy Rock ? " " " érochage	30.00
Léonel David , " " " érochage	10.00
A Payette , papeterie de bureau	5.25
Canadian Pacific Railway Company , entretien de traverse	13.46
Joseph Terreault, entretien de chemin	26.81
Philippe Lauzon, gravier pour chemin	7.20
Jacques Cédilotte , entretien de chemin, érochage	15.00
Joseph Terreault , " " " "	13.00
Robert Labonté , " " " "	8.00
François Labonté , " " " "	9.00
Marc Jubinville , " " " "	8.00
Oscar Saindon , inspection de clôture de ligne	2.00
Guy Baudart , entretien de chemins érochage	13.00
Jean Godard , " " " "	45.00
Société Coopérative Agricole de Labelle, broche à cloture	7.00
Josaphat Rouleau, régistrateur, avis de mutation juin	1.50
Lucien bissonnette, camions et chargeur de gravier	104.00
Imprimerie St-Jovite, enveloppes à correspondance	41.56

Adoptée

Il est résolu unanimement que le conseil de cette municipalité accepte la proposition du conseil municipal des Cantons Unis d'Addington et de Suffolk pour prendre à la charge du Canton de Joly l'entretien d'une longueur de 2988 pieds de chemin dans le rang XI du Canton Addington longeant les lots numéros 45 et 46, et ce à compter de la ligne des division des Cantons de Labelle et Addington, soit entre le rang I du Canton de Labelle et le rang IX du Canton Addington, comme point de départ. A l'exception toutefois du pont situé sur la décharge du lac des Sucrieries ou Codoș pour la construction duquel pont le conseil municipal du Canton de Joly s'engage à faire une demande au Ministère des Travaux Publics à Québec pour sa reconstruction immédiate étant donné qu'il est très dangereux pour la circulation, et le conseil municipal d'Addington devra faire de même auprès du Gouvernement.

La Corporation Municipale du Canton de Joly entretiendra également les clôtures des deux cotés du chemin et entretiendra le dit chemin l'hiver et l'été sur une longueur de 2,988 pieds étant donné qu'il sert de sortie aux propriétaires des résidences d'été en bordure du lac des Sucrieries dans les limites de la municipalité du Canton de Joly.

La présente entente vaudra jusqu'à ce que le Conseil du Comté de Labelle ou bien celui de Papineau ou encore les deux conjointement aient décidés de déclarer ce chemin "Chemin de Comté" à la charge des Cantons de Joly et Addington et d'en charger le coût aux dites municipalités jusqu'au lot No. 48 chez monsieur Gérard Millette. Le tout à la condition que la municipalité d'Addington verbalise le dit chemin immédiatement et entretienne la partie de ce chemin sur une égale longueur soit 2,988 pieds qui n'est pas encore verbalisée, l'entretien comprendra également les clôtures de cette partie.

Adoptée

Avis de motion est unanimement donné de la présentation d'un règlement ordonnant la transformation du quai du lac Labelle, la réparation du chemin d'accès, la construction d'un mur de protection sur la rive de la rivière Rouge en bordure du lot numéro 39 et du lot no. 40 du rang "H" Canton de Joly; la réparation et l'amélioration des chemins municipaux, par la pose de nouveaux ponceaux, le défrichement, la pose de gravier le drainage etc. et autorisant un emprunt par billet pour une somme de dépassant pas \$13,500.00 pour en payer le coût en attendant le paiement de l'octroi, le tout conformément au programme d'encouragement des Travaux d'Hiver dans les Municipalités. (1963-64)

Adoptée

12-7-63



Il est résolu unanimement que demande soit faite au Ministère des Travaux Publics à Québec de bien vouloir nous obtenir la reconstruction immédiate du vieux pont de bois situé sur la décharge du lac des Sucrieries près de ce lac sur le lot numéro 46, rang 1X Canton Addington, comté de Papineau.

CONSIDERANT que ce pont est très dangereux pour la circulation et que les camions lourdement chargés ne peuvent même pas le traverser sans danger .

CONSIDERANT que ce pont nécessite un passage d'eau d'au moins 12 à 15 pieds de largeur, qu'il est actuellement construit en bois et que avec le nombre des années la structure se désagrège dangereusement.

CONSIDERANT qu'une équipe d'hommes à l'emploi du Ministère est actuellement à construire deux ponts dans les rangs 1 et 2 du Canton Amherst soit à environ deux milles du pont précité; et qu'il s'agit de la construction d'un pont plus petit mais du même genre avec poutres d'acier recouvert de bois.

CONSIDERANT que le chemin sur lequel sera construit ce pont sera verbalisé par le Conseil Municipal des Cantons Unis d'Addington et de Suffolk , le 5 août 1963 prochain ce qui D'ailleurs avait été un obstacle à cette reconstruction dans le passé.

Il est résolu unanimement que copie de la présente résolution soit adressée à l'Honorable Ministre des Travaux Publics à Québec de même que au bureau de l'Ingénieur Régional à Montréal en demandant instamment aux officiers du Ministère de bien vouloir se rendre à la demande du conseil avant qu'une tragédie se produise sur ce pont sur lequel traverse plus de 200 propriétaires de chalets avec leur famille durant leurs vacances à chaque semaine, lesquels sont des propriétaires de la municipalité du Canton de Joly.

Adoptée

Il est résolu unanimement que demande soit faite au Ministère de La Voirie à Québec de bien vouloir nous obtenir un octroi d'au moins \$5,000.00 pour le détournement d'une partie du chemin en bordure du lac des Sucrieries ou Codos entre les lots numéros 25 et 38 du même rang "E" de même que pour le gravelage de la balance du chemin sur une longueur d'environ un mille et demi , soit du lot no. 1 au lot no 25 et au lot numéro 38 au lot numéro 101 du même rang.

CONSIDERANT que plus de 200 chalets d'été ont été construits en bordure de ce lac depuis 5 ans .

CONSIDERANT que les propriétaires de ces chalets n'ont pas d'autres chemins de sortie qu'un chemin de chantier construit il y a de nombreuses années par la Cie Dansereau & Fils pour le transport du bois en forêts l'hiver.

CONSIDERANT que ce chemin n'a jamais été gravelé et qu'il n'y avait même pas de ponceaux pour le bon écoulement des eaux.

CONSIDERANT que le conseil de cette municipalité a fait construire l'été dernier et cette année 12 ponts ou ponceaux en béton armés sur ce chemin , mais que les finances de la Corporation ne lui permettent pas de faire d'avantage.



12-7-63

Le conseil de cette municipalité prie instamment le Ministère de La Voirie de Québec de bien vouloir venir en aide à ces nombreux propriétaires et à la municipalité dans le sens plus haut demandé.

Et que copie de la présente résolution soit adressée à monsieur Eddy Monette, Ingénieur P. au Ministère de La Voirie à Québec de même que à monsieur Gaston Major, Ingénieur-Divisionnaire à Mont-Laurier

Adoptée

Il est résolu unanimement que demande soit faite au Ministère de La Voirie de bien vouloir nous obtenir l'élargissement du chemin longeant le lac Labelle en front des lots numéros; 28, 29, 30 et 31 du rang "B" Canton de Labelle avec l'outillage du Ministère de La Voirie, si possible.

Ce chemin qui est des plus achalandé durant la saison touristique étant donné qu'il sert de sortie à plus de 300 propriétaires de chalets d'été et est de plus un chemin de grande communication entre les comtés de Labelle et de Papineau est devenu très dangereux pour la circulation sur une longueur d'un mille et demi environ à travers les lots précités.

Plusieurs accidents d'automobiles se sont produits à cet endroit et il est surprenant de constater qu'il n'y ait pas eu de mortalités à la suite de ces accidents soit par noyade ou à la suite de collision étant donné que le dit chemin longe le lac Labelle de très près à cet endroit et qu'il n'y a presque pas d'endroits sur ce parcours où il est possible de rencontrer une autre automobile tellement le chemin est étroit.

La Municipalité ne possédant pas la machinerie nécessaire à ces travaux et n'ayant pas de revenus autres que pour l'entretien de ses 60 milles de chemins municipaux ne peut entreprendre ces travaux qui pourtant sont des plus urgents si nous ne voulons pas avoir à déplorer des accidents très graves, voire même des pertes de vies.

Et que copie de la présente résolution soit adressée au Ministre de La Voirie à Québec au soin de monsieur J.E. Brosseau ingénieur régional de même que à monsieur Gaston Major, Ingénieur-Divisionnaire au Ministère de La Voirie à Mont-Laurier en leur demandant instamment de nous venir en aide dans le sens demandé le plus rapidement possible.

Adopté

Il est résolu que la séance soit levée.

Georges Rodard
Secrétaire-Trésorier

Adoptée

Gaston Baudart, Maire



9 - 8 - 63

A une session régulière du conseil municipal du Canton de Joly tenue au lieu et à l'heure ordinaires des sessions du conseil, le vendredi neuf août mil-neuf-cent-soixante et trois à laquelle session sont présents; monsieur Gaston Baudart, Maire et messieurs les conseillers; Maurice Brisson, Joseph Brousseau et Sinai Brousseau formant quorum sous la présidence de monsieur le Maire;

Il est résolu que les minutes de l'assemblée du douze juillet mil-neuf-cent-soixante et trois soient adoptées et signées.

Adoptée

Il est résolu que la somme de \$500.00 soit payée au Ministère de La Santé à Québec sur la dette de cette Corporation au Service de l'Assistance Publique de Québec pour hospitalisation d'indigent; la corporation s'engage de plus à payer en janvier 1964 et à chaque année à l'avenir une somme de \$500.00 sur cette dette jusqu'à ce qu'elle soit complètement payée. Et le conseil demande que en retour le chèque pour \$12, 137.50 retenu par le Ministère de la Santé et provenant du Ministère de La Voirie pour entretien de nos chemins d'hiver soit libéré et nous soit adressé sans retard.

Adoptée

Il est résolu que le conseil renouvelle la demande déjà faite par cette Corporation au Ministère de La Colonisation dans le but d'obtenir des octrois pour un montant total de \$22,000.00 pour la réparation et l'amélioration des chemins municipaux du Canton de Joly qui ont grandement besoin de réparations.

Adoptée

Il est résolu que les comptes suivants soient acceptés et payés;

Sinai Brousseau, fauchage de chemins	\$36.00
Galipeau W. , entretien de chemins d'hiver	125.00
Fernando Machabée, entretien de chemins d'hiver	\$ 12,012.50
Aimé Laporte, travaux avec bull-Dowzer	65.00
Les Produits Ciment de l'Annonciation, tuyau calvettes	54.88
Guy Baudart, érochage de chemin	24.00
Marc Jubinville , " " "	24.00
Jean Godard " " "	10.00
Royal Insurance Company, prime assurance responsabilité civile et patronale	318.35
Josaphat Rouleau, avis de mutations	1.60
Daniel Brousseau, entretien de chemins	57.00
Joseph Brousseau , fils de Daniel	23.00
Joseph Brousseau, fils	32.00
Lucien Giroux , gravier	9.00
Auguste Lauzon , "	10.20
Gérard Millette, fauchage de chemin	15.00
S.M. Bouchard Ltd. poubelle pour quai la Labelle	10.03
Ministère des Finances , acompte sur dette Ass. Publ.	500.00
Gérard Terreault, travaux chemins	10.00
Edgar Leblanc, camion pour gravier	412.00
Marc Jubinville , érochage	14.50

Adoptée

Il est résolu que la séance soit levée.

Adoptée

Jean Godard
Sec. Trésorier

Gaston Baudart



13 -9- 63

PROVINCE DE QUEBEC

COMTE DE LABELLE

CORPORATION MUNICIPALE DU CANTON DE JOLY

A une session régulière du conseil municipal du Canton de Joly, tenue au lieu et à l'heure ordinaires des sessions du conseil, le vendredi treize septembre mil-neuf-cent-soixante et trois à laquelle session sont présents; monsieur Gaston Baudart, Maire et messieurs les conseillers; Maurice Brisson, Joseph Brousseau, Sinai Brousseau, Roland Fex, Napoléon Francoeur et Henri Ferreault formant le corps complet du conseil sous la présidence de monsieur le Maire;

Il est résolu que les minutes de l'assemblée du neuf août mil-neuf-cent-soixante et trois soient adoptées et signées .

Adoptée

Il est résolu qu'un Bull-Dowzer soit engagé pour réparer et élargir le chemin de front des lots numéros 36 et 37 du rang "E" Canton de Joly afin qu'il soit possible d'y effectuer l'entretien d'hiver, et que du gravier soit également posé sur le dit chemin jusque chez monsieur Rémi Telmosse.

Adoptée

Il est résolu que monsieur Louis Doucet, comptable de Bellerive soit réengagé comme vérificateur des livres et comptes de cette Corporation pour l'année 1963.

Adoptée

Il est résolu que demande soit faite à La Commission d'assurance Chômage de même que au Ministère du Travail à Ottawa de bien vouloir modifier les règlements de l'assurance chômage de façon à permettre à un employeur d'apposer des timbres d'assurance chômage à tous ses employés dans leurs livrets même si parmi ces employés il y a des fils de l'employeur .

Adoptée

Il est résolu que demande soit faite au Ministère de La Voirie de bien vouloir accorder à cette municipalité un supplément de \$1,500.00 pour terminer les travaux de gravelage au chemin sur la rive du lac des Sucrieries dans le Canton Labelle dans les limites de cette municipalité, soit du lot numéro 10 au lot numéro 102 du rang "E" du dit Canton Labelle, et ce dès cet année tandis que des travaux de gravelage sont en cour présentement à même l'octroi de \$5,000.00 déjà accordé pour le détournement d'une partie de ce chemin.

Adoptée

Il est résolu que demande soit faite à l'Honorable Ministre de La Voirie d'accorder à cette municipalité une subvention d'au moins \$3,500.00 pour l'ouverture d'un nouveau chemin en bordure du lac des Sucrieries dans le Canton de Labelle, rang "1" en bordure du rang "D" du même Canton, étant donné que plusieurs propriétaires s'en sont construits des chalets d'été sur la rive du lac et n'ont aucune autre sortie que le lac, pas même un portage pour transporter des matériaux ou des provisions.

Et que copie de cette résolution soit adressée à l'Honorable Ministre de La Voirie de même que à monsieur Gaston Major, ingénieur -divisionnaire au Ministère à Mont-Laurier.

Adoptée



Il est résolu que les comptes suivants soient acceptés et payés;

Jean Godard, entretien de chemins, érochage	\$10.00
Formules Municipales Enr, papeteries de bureauté	9.05
Cléophas Bélisle, entretien de chemins tronale	31.00
Daniel Brousseau, évaluation sur, revision 1963	25.00
Edouard Léonard, évaluation sur, revision 1963	25.00
Paul-Emile Francoeur, évaluation revision 1963	25.00
Georges Godard, loyer de chaloupes et milage éval.	20.20
Edgar Leblanc, camion pour gravier sur chemins	500.00
Henri Terreault, entretien de chemins	9.00
Joseph Terreault, " " "	42.00
Alexandre Lyras, peinture pour enseignes chemins	4.78
Lucien Giroux, gravier pour chemins	11.20
Gustave Paradis, boulons et écrous pour enseignes	3.60
Gaston Baudart, entretien de chemins, érochage	35.00
Delphis Jubinville, enseigne quai du lac Labelle	8.00
Guy Baudart, érochage de chemins	35.00
REGLEMENT NO. 85	Adoptée

ATTENDU que le conseil municipal du Canton de Joly désire faire exécuter dans son territoire, des travaux pour remédier au chômage et bénéficier des octrois accordés en vertu du programme d'encouragement des travaux d'hiver dans les municipalités (1963-64).

ATTENDU que ces travaux consistent dans; Réparation ou transformation du quai du lac Labelle appartenant maintenant à la municipalité, de même que du chemin d'accès à ce quai.

Construction d'un remblais ou mur de soutènement sur la rive de la rivière Rouge sur les lots numéros 39 et 40 du rang "H" Canton de Joly afin d'éviter que des maisons d'habitations soient entraînées à la rivière.

Défrichage, posage de nouveaux ponceaux, drainage, creusement de fossés, charroyage de gravier dans divers chemins de la municipalité, de même que le posage ou l'installation de garde-fou, clôture, etc.

ATTENDU que le coût de ces travaux est estimé à \$15,000.00.

ATTENDU que l'octroi pour les travaux à être exécutés pendant la durée du programme d'encouragement des travaux d'hiver dans les municipalités est estimé à \$13,500.00 soit \$7,500.00 représentant la part du gouvernement du Canada et \$6,000.00 représentant la part du gouvernement Provincial:

ATTENDU que le conseil, vu cet octroi, à décidé de donner suite à son projet et de faire exécuter des travaux à un coût estimatif de \$15,000.00.

ATTENDU que avis de motion à été régulièrement donné à la séance du 12 juillet 1963.

POUR CES MOTIFS, il est par le présent règlement statué et décrété ce qui suit :

1. Le conseil est autorisé à exécuter ou à faire exécuter pendant la durée du programme d'encouragement des travaux d'hiver dans les municipalités, les travaux suivants;



13-9-63

Défrichage, posage de nouveaux ponceaux ou calvettes, drainage, creusage de fossés, rechargement de gravier, posage de nouveaux garde-fou, de nouvelles clotures ; et ce dans les limites de cette municipalité, dans le chemin des rangs "A", "C", "D", "E", "G", "H", "I", "J", "N", "O" du Canton Joly; et des chemins des rangs ; "A", "B", "E" et "L" du Canton de Labelle, de même que du rang "L" Canton La Minerve, ces deux derniers territoires étant annexés à la municipalité du Canton de Joly.

Transformation ou réparations du quai du lac Labelle appartenant actuellement à la municipalité de même que du chemin d'accès à ce quai.

Construction d'un remblai ou mur de soutènement sur la rive de la rivière Rouge, en bordure des lots numéros 39 et 40 du rang "H" Canton Joly, afin d'éviter que des maisons d'habitation soit entraînées à la rivière.

Posage de poteaux indicateurs pour signalisation routière sur le chemin du lac Labelle.

2. Le conseil approuve au paiement du coût des travaux l'octroi fédéral-provincial estimé à \$13,500.00.

3. Advenant le cas où les fonds généraux non autrement appropriés de la corporation ne seraient pas suffisants;

Il est par le présent règlement imposé et il sera prélevé sur tous les biens-fonds imposables de la municipalité une taxe spéciale à un taux suffisant suivant le rôle d'évaluation en vigueur pour pourvoir au paiement de la partie non subventionnée du coût des travaux.

4. Le conseil emprunte temporairement la somme de \$13,500.00 en attendant le versement de la subvention.

Le présent règlement entrera en vigueur après avoir obtenu les approbations requises.

Adopté à la séance du 13 septembre 1963 par le conseil municipal à l'unanimité.

Adoptée

Il est résolu unanimement que demande soit faite à La Commission Municipale de Québec de bien vouloir autoriser cette Corporation à emprunter temporairement la somme de (\$13,500.00) treize mille cinq-cent piastres, pour une période ne dépassant pas douze mois avec intérêts à un taux ne dépassant pas 6% l'an ; le produit de cet emprunt devant être utilisé au paiement des salaires des employés aux travaux qui seront exécutés par cette Corporation conformément au programme d'encouragement aux travaux d'hiver dans les municipalités (1963-64); le remboursement de cette somme sera fait lorsque la Corporation aura reçu le paiement de la subvention payable par les gouvernements Fédéral et Provincial en vertu du programme quand les travaux auront été exécutés et que les enquêteurs de ces gouvernements auront terminé leur travail et fait rapport au département concerné.

Adoptée

Il est résolu unanimement que cette Corporation autorise le Ministère des Affaires Municipales de Québec de bien vouloir payer à la Banque Provinciale du Canada à Labelle les montants qui seront dus à la Corporation municipale du Canton de Joly en vertu du programme d'encouragement des travaux d'hiver dans les municipalités (1963-64) représentant les subventions des gouvernements Fédéral et Provincial relativement à ces travaux; et ce en remboursement du prêt qui sera consenti à cette Corporation par la dite Banque, pour une somme ne dépassant pas \$13,500.00.

Adotée



Il est résolu que les salaires à être payés aux employés aux travaux remédiateurs au chômage conformément au règlement no. 85 soient fixés à \$1.50 de l'heure pour les journaliers et conducteur de machineries, à \$1.60 de l'heure pour les contremaitre de 6 employés et plus et à \$2.05 pour les menuisiers.

Adoptée

Il est résolu que la revision annuelle du rôle d'évaluation telle que préparée par les estimateurs pour l'année 1963 soit acceptée et que les amendements suivants soient inscrits au rôle d'évaluation;

NO. ORDRE

1. Henri Valiquette, ajouter la partie Est du lot no. 2 rang "A" et augmenter de \$300.00 l'évaluation du terrain.
19. Yvan Cédilotte, ajouter le lot no. P-13 du rang "N" et évaluer cette partie à \$100.00
20. Yvan Cédilotte augmenter de \$500.00 l'évaluation des bâtisses.
- 22 et Rayer le nom de Léon Cédilotte et netrer celui de Maurice
23. Labonté comme propriétaire des lots nos. 15 et 16 rang "A".
27. Augmenter de \$200.00 l'évaluation des bâtisses à Michel Léonenko sur le lot no. 19 du rang "A".
35. Rayer le nom de Henri Lauzon et entrer celui de Alfred Vézina comme propriétaire du lot 24 du rang A.
36. Augmenter de \$100.00 l'évaluation des bâtisses à Armand Goudreault sur lot Ptie de 25 du rang "A".
52. Entrer au rôle le lot no. 1-A du rang "B" au nom de Lucien David et évaluer le dit lot à \$300.00.
59. Augmenter de \$3,000.00 l'évaluation des bâtisses sur lot no. 9 du rang "B" à Anna Lafontaine.
63. Rayer le nom de Gilles Léonard et entrer celui de Bertrand Cabana comme locataire du lot 11 rang "B".
74. Augmenter de \$300.00 l'évaluation des bâtisses à Pierre Clot sur lot no. 19 rang "B".
90. Rayer le nom de Paul-Emile Maisonneuve et entrer celui de Georges Tanguay Tanguay propriétaire de partie du lot no. 6 rang D. adresse 2091 St-Georges, Jacques Cartier.
95. Diminuer de \$800.00 l'évaluations du terrain et bâtisses à Michael Timchuck sur lots ptie de 6 et entrer comme nouveau propriétaire Wazyl Taraszczuk avec évaluation totale de \$1,200.00 adresse 6292 Viau Appt.1 Montréal. pour une partie du meme terrain.
102. Augmenter de \$1,700.00 l'évaluation des bâtisses à Edouard Léonard sur lot 35 rang "E".
118. Terrain maintenant désigné comme étant 41-63, 41-64 et 41-65 et augmenter de \$300.00 l'évaluation du terrain pour former un total de \$1400.00 avec bâtisses, au nom de Michel Pasztor.
119. Terrain maintenant désigné 41-12, 41-13 et 41-14 au nom de Antonio Balazie et augmenter de \$300.00 l'évaluation du terrain pour former \$3,800.00 avec bâtisse.
120. Terrain maintenant désigné 41-66 et 41-67 au nom de Lulien Détrée et augmenter de \$100.00 le terrain pour former \$ 600.00 avec bâtisses.



13-9-63

- NO. ORDRE .
- 121 . Terra in Maintenant désigné , 41-51 et 41-52 et augmenter de \$500.00 l'évaluation du terrain et bâtisses pour former un total de \$1,300.00 Rang "G" au nom de Ernest Jooz. Rayer toute autre évaluation à ce nom.
122. Nouveau terrain no. ~~xxxx~~ 41-62 évaluer à \$200.00 au nom de Rev. Michel Peher. 50, Boul Graham, Ville Mont-Royal. Rang "G"
123. Subdision nouvelle 41-61 évaluer à \$200.00 au nom de Donald Domokos. Rang "G" 4970, Côte des Saiges, Montréal.
134. Ptie de 12 -D rang "G" nouvelle bâtisse évaluée à \$3,900.00 au nom de Dr. Herbert F. Mosely.
Mme.
150. Lot Ptie de 11a au nom de Simon St-Jean augmenter de \$100.00 bâtisses.
165. Evaluer à 800.00 au nom de Antonio Nadon, les lots nos ; 15-c et 16-1 du rang "G" .
167. Diminuer de \$ 400.00 l'évaluation de Réal Charette pour lots x 15-c et 16-1 Vendus à A. Nadon ci-Haut.
183. Rayer le nom de Gaétan Georges Duclos et entrer celui de Claude Suppère comme propriétaire de Ptie de 18 -e et 18-F rang "G".
189. Augmenter de \$600.00 l'évaluation des bâtisses à Arthur Racicot sur lots Ptie de 18-e et 18-F du rang G Joly. (Evaluation totale \$1,600.00)
190. Rayer le nom de Pauline Méthée et entrer Gustave Paradis Propriétaire de ptie de 18 -e -F rang "G".)Evaluation totale \$400.00)
- 191 . Evaluer à \$1,100.00 les bâtisses à Emilien Maurice sur lot P-18-~~xx~~ e-f rang "G" pour former un total de \$1,900.00 avec terrain.
193. Augmenter de \$1,400.00 l'évaluation des bâtisses à Maurice Bourdon sur P-18-e-f Rang "G" pour former un total de \$6,500.00 avec terrain.
197. Augmenter de \$600.00 l'évaluation des bâtisses sur le lot numéro 24 du rang "G" Joly. au nom de Succession Léopold Genet.
- 210 . Rayer les noms de Jean et François Genet comme propriétaire des lots 15-5 à 15-19 incl. et rayer l'évaluation de \$3,000.00 à ces deux noms, Rang "G" ces terrains vendus par parties sont entrés plus loin au rôle.
211. Ajouter le lot no. 28-41 aux lots nos 28-2 et 28-3 de madame Urgel Lauzon Rang "G" et augmenter son évaluation de \$400.00 pour former un total de \$2,300.00
- 216 . Rayer Napoléon Dubé et entrer Easton Dumoulin comme propriétaire de partie de 29-10 rang "G".
224. Rayer Mme. Anita Guay et entre Claude Archambault comme propriétaire du lot P-29-10 rang "G" . Adresse ; 2437 Avenue de Lassalle Montréal.
227. Augmenter de \$500.00 l'évaluation à dame Yvon Lauzon Legault pour bâtisse sur le lot P-29 -10 rang "G" .
229. Rayer le nom de Hormidas Côté et entrer ceux de Nicolas Di Lillo et et 230. Francesco Grassi co. propriétaires des lots 31 et 32 rang "G". adresse 9755 Larose, Montréal.
- 255 . Ajouter le nom de "Fils " à la suite de Adélard Bélanger propriétaire du lot numéro 10 du rang "H" Canton Joly.
258. Rayer le nom de Wilfrid Machabée et entrer celui de Lucien Frappier comme propriétaire de Ptie du lot 13 rang H Joly.



NO. D'ORDRE

261. Rayer Mme. Fernand Ponsinet et entrer Lydia Faucher propriétaire du lot P- 15 rang "H".
- 271 , Rayer Harold Curwell et entrer Pieter Elize Kruyt propriétaire de P-19-A et P-20-A Rang "H" .
304. Augmenter de \$100.00 l'évaluation des bâtisses sur lot no. 25-F rang "H" au nom de Gaston Baudart pour bâtisse (garage)
318. Diminuer de \$400.00 l'évaluation à Henri Langevin , 213 Cousineau à Pont-Viau pour maison incendié sur lot P-27 rang "H".
- 319 , Diminué de \$300.00 l'évaluation à Joseph Saindon pour lot 27 d-f et Ptie de 27 a-b rang "H" vendu à Oscar son fils.
320. Evaluer les lots précité à Oscar Saindon pour \$300.00 et en plus augmenter l'évaluation des bâtisses à Oscar Sainden de \$200.00 sur lot 28 rang "H" .
326. Augmenter de \$200.00 l'évaluation des bâtisses à Léopold Sergerme sur lot P-29-e rang "H" pour former une évaluation totale de \$1,300.00.
327. Augmenter de \$400.00 l'évaluation des bâtisses à dame Liliane Lefebvre Digal sur lot P-29-e du rang "H" .
328. Augmenter de \$100.00 l'évaluation des bâtisses à Adrien Cormier sur lot no. P-30 rang "H" .
331. Diminuer de \$300.00 l'évaluation à Josaphat Lauzon pour Ptie du lot 31, soit le lot 31-A vendu à Jean Genet. Il reste à J. Lauzon le lot 31 b - c . rang "H"
332. Diminuer de \$500.00 l'évaluation à Josaphat Lauzon pour Ptie du lot 32, soit le lot 32-A vendu à Jean Genet. Il reste à J. Lauzon le lot 32 b-c. rang "H"
- Evaluer à Jean Genet pour \$300.00 le lot 31-A et \$500.00 le lot 32 -A du dit rang "H" .
367. Claude de Carufel Changer le no. du lot 5 pour "Ptie 5-b rang "I " et porter l'évaluation totale de \$19,800.00 à \$12,300.00 à la suite de la vente de plusieurs chalets.
368. Ajouter P- au lot no. 6 au nom du même propriétaire et diminuer de \$600.00 à \$400.00 l'évaluation du terrain.
- 369 . Rayer le no du lot 5-b-4 et entrer 6-b-4 et rayer le nom de Claude de Carufel pour entrer celui de Robert Bellemare 13, 46e avenue Ste-Thérèse comme propriétaire. (Rang "I")
371. Rayer Robert Juneau et entrer Robert Julien #226 Delorimier à Montréal comme propriétaire du lot 5-b-31 rang i. au lieu de P-5.
370. Jeannine Martin, lot 6-b-2 au lieu de 5-b-2. ou de P-5. rang i.
372. René Pellerin , lot 5-b-24 au lieu de P-5. rang I.
373. Rayer Eugène St-Julien et entrer Armand Ferland, 50 , 8-ième Avenue Iberville, comme propriétaire des lots nos. 5-b-22, 5-b-23 et 6-b-3 rang i (autrefois P-5) .
374. Fausto Bonente Nouveaux numéros de lots officiels ; 5-b-2, 5-b-16, 5-b-17, 5-b-18, 5-b-21, 5-b-39 rang i , au lieu de p-5. et augmenter de \$2,100.00 à \$6,400.00 l'évaluation totale.



13- 9- 63

No. D'OrdRE.

- 375 . O. Cattalani et Maggi. ~~xx~~ numéros de lots officiels 5-b19 , 5-b-20 et P-5-b au lieu de P-5.
403. Joseph Brousseau, lot 32-a-b diminuer de \$200.00 l'évaluation des bâtisses pour grange démoie .
415. Louis Maurice Brun, augmenter de \$500.00 l'évaluation des bâtisses sur lot P-35 rang i.
435. Augmenter de \$1,200.00 l'évaluation des B atisses à Pierrette Bissontte sur lot P-21 rang "N" .
451. Lot 5 rang "O" rayer Jean-Pierre Côté et entrer Jean-Paul Paquette comme propriétaire, adresse, 437 Boul' des Laurentides , St-Antoine.
459. Fernand Laporte , lot 14 rang "O" diminuer de \$100.00 l'évaluation du terrain pour partie vendue à David Morin.
- 1o23. Evalué à David Morin \$200.00 pour partié du lot no. 14 rang "O" adresse 11400 London, Montréal Nord.
404. Augmenter de \$500.00 l'évaluation des bâtisses à Mme. Arthur Racine sur lot 19 rang "O" .
473. Pierre Panneton, augmenter de \$2,100.00 l'évaluation pour nouvelle bâtisse sur lot no. 9 rang "R" .
476. Rayer le nom de Henri Bertrand et entrer celui de Conrad Gratton, 133 rue Larente, Lasalle comme propriétaire du lot numéro 12 rang "R".
529. Augmenter de \$800.00 l'évaluation des bâtisses sur lot P-34 rang "A" Canton Labelle au nom de J. A. Fillion.
537. Augmenter de \$200.00 l'évaluation l'évaluation des Bâtisses sur lot P-34 rang "A" Canton de Labelle au nom de Alexandre Terreault.
543. Rayer le nom de Mme. Théona Dubé Boyer et entrer celui de Mme. Anne Marie Girard comme propriétaire du lot P-35 rang "A" Canton Labelle après avoir dininué de \$300.00 l'évaluation du terrain pour laisser \$3,000.00 total
978. Evaluer à \$600.00 un terrain gardé par Mme. Théona Dubé Boyer sur le lot numéro P-35 du rang "A/" Canton Labelle (non construit).
553. Remplacé E. M. Camp. par Edouard Murphy '9185 Jeanne -Mance , Montréal sur lot P.-36 rang "A" C anton Labelle et augmenter de \$1,200.00 l'évaluation pour forner \$2,000.00 avec la nouvelle bâtisse.
563. Rayer le nom de Club du Lac Labelle Ltée. et entrer celui de "Soeurs Bénédictines de Ste-Léoba, 3575 Addington N.D.G. Montréal comme propriétaires du lot no. 39 rang "A" Canton Labelle après avoir diminué de \$100.00 l'évaluation pour bâtisse appartenant au lot voisin. Balance imposable \$2,000.00.
564. Au lieu de Pères Eudistes, entrer "Collège des Eudistes " comme propriétaire de Ptie. du lot R 40-b rang "A" Canton de Labelle. (3535 Boul Rosemont Montu
565. Lot P-40-b du même rang augmenter de \$1,700.00 l'évaluation pour porter l'évaluation totale à \$ 4,400.00 et entrer comme propriétaire " Pères ~~xxxx~~ Roméo & Edmourd Geoffrion " au lieu de Père Geoffrion.
566. Lot P-41-a rang "A" diminuer de \$600.00 l'évaluation du terrain pour porter la seule évaulation à Maurice Jarry à ce montant.
567. Rayer le nom de Maurice Jarry et entrer celui de Foyer Mariebourg comme propriétaire du lot P-41-a et P-41-b du rang "A" après avoir augmenté l'évaluation de \$1,200.00 pour porter le total à \$13,600.00.

13- 9- 63

NO. D'ORDRE



568. François Jarry, augmenter de \$300.00 l'évaluation du terrain qui sera maintenant désigné comme étant ptie de 41-a et ptie de 41-b du rang "A" Canton de Labelle. adresse 901 Tait , St-Laurent Qué.
- 593 . Simon Bédard, P-28 rang "B" augmenter de \$800.00 l'évaluation des bâtisses.
609. Rayer le nom de Mme. Ernest Parent et entrer celui de Jacques Taliadoros comme propriétaire du lot no. 7 rang "J" Canton Labelle. Adresse 3280 Goyer Appt. 22, Montréal .
- 611 . Lot 9 et lot 10 rang "J" révoqués à Maurice Dion et Noël
612. Anfousse par le Ministère des Terres & Forêts.
613. Rayer le nom de Gaston Parent et entrer celui de Paul Gillner , 930 Rue Anvers, Montréal, comme propriétaire.
614. Rayer le nom de Fernande et entrer celui de Médard Bourgault St-Jean Port Joli, comme propriétaire.
623. Augmenter de \$900.00 l'évaluation à J. Roland Daoust sur le lot no. 79 du rang "J" Canton Labelle, pour bâtisse.
630. Rayer le nom de Jean-Guy Allard et entrer celui de André Lanthier comme propriétaire du lot no. 88 rang "J" adresse 674, Rue St-Georges , St-Jérôme.
631. Lot 89, rayer le nom de Réjean Baudart et entrer celui de Normand Thibodeau, St-Janvier co. Terrebonne Propriétaire.
634. Rayer le nom de M^{lle}. Jeannette Pausé et entrer celui de Georges Emile Bellemare comme propriétaire du lot no. 92 rang "J" . Adresse 6775, 43e Av enue Rosemont. Montréal.
- 636
Lot no. 95, augmenter de \$1,700.00 l'évaluation pour bâtisse nouvelle à Marcel Rodrigue. (rang "J") .
640. Augmenter de \$100.00 l'évaluation du terrain à Pierre Renaud sur lot 99 rang "J" (Evaluation totale \$400.00)
- 645 . Augmenter de \$800.00 l'évaluation pour nouvelle bâtisse à Henri Chevarie sur lot 105 du rang "J".
655. P-2 rang 1 Canton Minerve , augmenter de \$600,00 l'évaluation des bâtisses à Roger Morin.
646. Rayer Léo Chevarie et entrer Yvon Jolin, 1360 rue du collège, St-Laurent , comme propriétaire du lot 106 rang "J" .
665. Augmenter de \$700.00 l'évaluation à John Barabash sur lot Ptie de 3 rang 1 Canton Minerve.
666. Rayer Roland Lalonde et entrer Héranchuck Belamiska comme propriétaire du lot P-3 rang 1 Minerve.
668. Augmenter de \$300.00 l'évaluation à Bernard Grou sur lot P-4 rang 1 Minerve.
992. Evaluer à \$400.00 terrain 60X 200 sur lot no. 4 rang 1 Minerve à Mme. ~~Henriette~~ ^{Berthe} Godard .
676. Augmenter de \$500.00 l'évaluation à Nathalie Wroogel sur lot 7-6 rang 1 Minerve.



13 - 9 - 63

NO D'ORDRE

- ~~677.~~ 677. Augmenter de \$1,000.00 l'évaluation sur lot no. 7-2 rang 1 Minerve au nom de Germain Guindon, pour bâtisse nouvelle.
678. Augmenter de \$500.00 l'évaluation à Jacques Grou sur lot no. 7-3 rang 1 Minerve, pour bâtisse nouvelle.
680. Augmenter de \$1,000.00 l'évaluation à Edgar Leclerc pour bâtisse nouvelle sur lot 7--4 rang 1 Minerve.
681. Augmenter de \$1,700.00 l'évaluation à André Ménard sur lot no. 7-8 rang 1 Minerve. pour nouvelle bâtisse.
682. Rayer Noel Anfousse et entrer Jean-Paul Ethier, Ste-Thérèse de Blainville comme propriétaire du lot no. P-8 Rang 1 Minerve (Evaluation \$1,100.00)
991. Entrer Ernest Ethier, St-Janvier Co. Terrebonne comme propriétaire du lot no. P-8 rang 1 Minerve avec évaluation de \$300.00 terrain et \$1,500.00 bâtisse soit un total de \$1,800.00.
688. Rayer Henri et entrer Robert W. Keiserlingk comme propriétaire de P-10 rang 1 Minerve.
711. Lot 30 rang F., rayer Peters G. Douglas et entrer A. Mercier, 1140 de Louvain, Est Montréal comme propriétaire. (Canton de Labelle)
724. Lot 48, rang "F" révoqué par le Ministère des Terres et Forêts à John Pollock et rayé du rôle d'évaluation.
736. Rayer Roger Lamaire comme propriétaire du lot no. 64 rang "F" et entrer celui de Albert St-Pierre, 1650, Rue Remembrance, Lachine, comme propriétaire.
747. Rayer Henri Roy et entrer Roland Trottier, 727, 24e Avenue, Lachine comme propriétaire du lot 84 rang "F".
750. Changer l'adresse de André Barselou propriétaire du lot 87 pour 1358 rue Ste-Catherine Est, Montréal.
763. Rayer Jean Voizard et entrer Léo Paul St-Denis comme propriétaire du lot no. 103 rang "F"; Adresse; 2327, rue Coupal, Montréal.
764. Augmenter de \$600.00 l'évaluation à Eric Lowdon sur lot 106, rang "F" pour nouvelle bâtisse.
766. Augmenter de \$600.00 l'évaluation à Richard Leduc pour bâtisse nouvelle sur lot 115 rang "F".
781. Augmenter de \$200.00 l'évaluation à Vincent Malorni pour bâtisse nouvelle sur lot 139 rang "F".
782. Augmenter de \$300.00 l'évaluation à Kenny Bates pour nouvelle bâtisse sur lot 140 rang "F".
792. Augmenter de \$400.00 l'évaluation à Irène Giguère pour nouvelle bâtisse sur lot 172 rang "F".
793. Lot no. 173 rang "F" révoqué à Peter Schmidt par le Ministère des Terres & Forêts, et rayé ce lot du rôle d'évaluation.
796. Augmenter de \$500.00 l'évaluation à Paul Holm sur lot 199 rang "F" pour bâtisse nouvelle.
982. Evaluer à Gérard Lavallée, ptie du lot no. 2-a rang "A" Canton Joly au montant de \$200.00 pour terrain seulement. (Nouveau propriétaire)



NO. D'ORIRE. (NOUVEAUX PROPRIETAIRES)

- 980 . Lot Ptie de 23-B rang "H" évalué à Dame G. E. Lafrenière pour \$400.00 terrain ; Adresse 8056 Lejeunesse, Montréal.
976. Lot 107 rang "J" Canton Labelle évalué à D amien Richard, 438, rue d'Argenteuil, Laval des Rapides pour \$400.00 terrain.
983. Lot Ptie de 20 rang "B" Joly évalué à Shell Oil Co. Of Canada pour \$1,000.00 terrain et \$600.00 constructions.
985. Evaluer à Rémi Telmosse Ptie de 37c rang "F" Joly au montant de \$100.00 terrain et \$1,100.00 bâtisse.
986. Lots 27-20, 27-21 et 27-22 rang "G" Joly évalués à Roger Larocque 3045 Cousineau, Ville St-Laurent pour \$600.00 terrain et \$800.00 bâtisses nouvelles.
987. Lots 28-33, 28-34, 28-36 et 28-38, rang "G" Joly évalués à J. Raymond Leblanc pour \$1,600.00 terrains et \$900.00 bâtisse nouvelle. Adresse 10660 d'Auteuil, Montréal .
988. Lot 28-27 évalué à Jean-Claude Patenaude , 301 rue Principale Lachenaie, pour \$400.00 terrain et \$1,100.00 bâtisses.
989. Lot 28-26 rang "G" Joly évalué ;a` Clément Després, 202 rue Principale , Lachenaie pour \$ 400.00 terrain, et \$900.00 Bâtisse.
990. Lots 28-28, 28-29, 28-30, 28-31, 28-32, 28-37, 28-39 et 28-40 rang "G" Joly évalués à Fernand, Damien et Philippe Richard, 428 , d'argenteuil à Montréal pour \$3,200.00 terrains et \$2,400.00 bâtisse.
993. Lot no. 109 rang "J" Canton Labelle évalué à \$400.00 terrain et \$1,000.00 bâtisse à Albert Richard, 192 Giroux Laval des Rapides.
994. Lot 100 rang "J" Canton Labelle évalué à \$400.00 terrain et \$800.00 bâtisse à Normand Gosselin, 112 rue Mariale , Laval des Rapides.
995. Lot 78 rang "J" évalué à Victor Trudeau , 10391, Boul . St-Vital Montréal Nord pour \$400 .00 terrain et \$1,000.00 b:âtisse .
- 996 . Lot 72 rang "J" évalué à Jean-Baptiste Adam, ⁹⁴¹ ~~881~~, Wilfrid Laurier, Chomedey pour \$400.00 terrain.
997. Lot 38 rang "J" évalué à John Ostrauskas, 6788, 2e Avenue Rosemont , Montréal pour \$400.00 terrain et \$2,900.00 bâtisse.
998. Lot 18 Rang "J" évalué à Roger Charron, 10142, deLaroche Montréal pxour \$ 400.00 terrain et \$1,200.00 bâtisse.
999. Lot 12 rang "J" évalué à Nende Horst , 419 Rockland Road, Ville Mont-Royal pour \$ 400.00 terrain et \$900.00 bâtisses.
1000. Lot 202 rang "F" Canton Labelle, évalué à Pierre Olkowicz 1338 Van Horne, Montréal 8 , pour \$200.00 terrain.
1001. Lot 166 rang "F" évalué à Hector Guillard, 11778 l'Archevêque, Montréal Nord pour \$200.00 terrain.
- 1002 . Lot 163 rang "F" évalué à Jean-Paul Beaudoin, St-Jacques co. Montcalm pour \$200.00 terrain et \$400.00 bâtisse.



13-9-63

NO. D'ORDRE

1003. Lot 162 rang "F" Canton Labelle, évalué à Pierre Miron, 4425 rue Paiement Pierrefonds Co. Jacques Cartier pour \$200.00 terrain et \$400.00 bâtisse.
1004. Lot 157 rang "F" évalué à Burton Crawford pour \$200.00 terrain adresse ; 4055 Dudemaine, Montréal 9.
1005. Lot 151. rang "F" évalué à Enn Norak, 11825 Ranger Appt. 22 Montréal pour \$200.00 terrain.
1006. Lot 146 évalué à Vicent Willem Kooiman, 113, rue Gillmour, Ottawa Ont. pour \$200.00 terrain.
1007. Lot 141 rang "F" évalué à Richard Bauer, 5551 Isabelle, Côte St-Luc Montréal pour \$200.00 terrain.
1008. Lot 136 rang "F" évalué à Roger Laurin, 4640 Boul. Lasalle Verdun pour \$200.00 terrain et \$1,000.00 bâtisse.
1009. Lot 133 rang "F" évalué à J. Constant ~~Spreng~~ Sprenger, 698, 103e Avenue Chomey pour \$200.00 terrain ~~et~~.
1010. Lot 112 rang "F" évalué à Bruce Jones, 4682 Alexander Appt. 6 Pierrefonds Qué. pour \$200.00 terrain.
1011. Lot 110. rang "F" évalué à Norman ~~R~~ Ritchie, 4682 Alex ander Appt. 6 Pierrefonds pour \$200.00 terrain.
1012. Lot 109 rang "F" évalué à Gordon Kelly, 17,154 Ste-Marys Road, Kirkland, Ville Jacques Cartier pour \$200.00 terrain.
1013. Lot 108 rang "F" évalué à Paul Marko. 10144 Marquette, Montréal pour \$200.00 terrain.
1014. Lot 105 rang "F" évalué à Demetrio Jewtuschenko, 5881 Ave. Monkland Appt. 1 Montréal pour \$200.00 terrain.
1015. Lot 94 rang "F" évalué à Ferdinand Furetner, 6171 Sherbrooke Ouest, Montréal pour \$200.00 terrain.
1016. Lot 70 rang "F" évalué à Roger Legault, C.P. 103 Elk Lake Ont. pour \$200.00 terrain.
- ~~1017.~~ 1022. Lot P-33 rang "B" Canton Labelle évalué à Dame Flora Raymond, R.R. 2 Labelle pour \$ 300.00 terrain et \$1,600.00 bâtisse.
1026. Lot 5-b-29 Evalué à \$200.00 terrain à Guy Palardy. (Ranch)
1027. Lot 5-b-10 rang I évalué à Pierre Renaud, 142 St-Viateur St-Eustache pour \$300.00 terrain et \$700.00 bâtisse. (Ranch)
1028. Lot ~~5-b-12~~ 5-b-12 rang i évalué à Maurice Lavoie 4625 St-Emile St-Henri pour \$ 300.00 terrain et \$700.00 bâtisse. (Ranch)
1029. Lots nos ; 5-b-9, 5-b-38 et 6-b-7, ^{rang i} évalués à Fred Aschlenger, 101 18e Avenue, St-Eustache sur Le Lac, pour \$ 800.00 terrain et \$2,700.00 bâtisses. (Ranch)
1030. Lots 5-b-11 et 5-b-13 rang i évalués à Marcel Paradis, 10607 Lille Montréal Nord pour \$600.00 terrain et \$2,500.00 bâtisse.
1031. Lots 5-b-8 et Ptie de 5-b ^{rang i} évalués à Mme. Mary C. Dwyer, 88 Bellefeuille St-Eustache pour \$800.00 terrain et \$1,900.00 bâtisse.

13-9-63

NO. D'ORDRE (LAC PER À CHEVAL) (Hongrois) (RANG "G")



1032. Lots 3-a, 3-b, 3c, rang "G" Joly évalué à \$400.00 terrain à Hargita Ltd. 16, Norway Road Ville Mont-Royal.
1033. Lots 4-a, 4-b- 4-c, rang "G" Joly évalué à \$400.00 terrain ~~à~~ au même Hargita Ltd. (adresse ci-haut)
1034. Lots 5-a, 5-b et 5-c, rang "G" Joly évalué à \$400.00 au même propriétaire Hargita Ltd. (adresse ci-haut)
1035. Lots 41-30 à ~~41-41~~ 41-42 Incl. évalués à Hargita Ltd. pour \$700.00 terrains.
1036. Lot 41-68 évalué à Hargita Ltd. pour \$100.00 terrain.
1037. Lot 41-60 évalué à Miss. Inagda Bagossy, 50, Graham Boul. Ville Mont Royal, pour \$200.00 terrain.
1038. Lot 41-59 évalué à Frank Fabian Jr., 7295 Boul. Asadie, Montréal pour \$200.00 terrain.
1039. Lots 41-57 et 41-58 évalués à \$400.00 terrain à Kontra Koloman, 4507 Earnscliffe Avenue, Montréal.
1040. Lot 41-56 évalué à Louis A. Dernoï, 5114 Côte St-Antoine Montréal pour \$200.00 terrain.
1041. Lot 41-55 évalué à Palko Mihali, 62, rue Houde, Montréal 9 pour \$200.00 terrain.
1042. Lot 41-54 évalué à Viézian Szabolcs, 1280 Bernard Avenue, Montréal pour \$200.00 terrain.
1043. Lot 41-53, évalué à Viczian Sabolcs et Ernest Jocs, 1281 Bernard Avenue, Montréal Ouest pour \$200.00 terrain.
1044. Lot 41-50, évalué à Istvan Kailo, 5209 ~~Querbes Ave.~~ Querbes Ave. Montréal pour \$200.00 terrain.
1045. Lot 41-49, évalué à Ede Gyapay & Clara ~~Schubert~~ Schubert, 4, East Cottage, Collège Macdonald, Ste-Anne de Bellevue pour \$200.00 terrain.
1046. Lot 41-48, évalué à Dane Eszter Gyapay, 3647 Durocher Appt. 11 à Montréal pour \$200.00 terrain.
1047. Lot 41-47 évalué à Stephen Istvan Csaba, 315, 3e Avenue St-Eustache sur le Lac, pour \$200.00 terrain.
1048. Lot 41-46 évalué à Dame Klara Kovacs, 4200 Courtrai Appt. 16 Montréal pour \$200.00 terrain.
1049. Lot 41-45 évalué à Istvan Joo, 4200, Courtrai Appt. 16. Montréal pour \$200.00 terrain.
1050. Lot 41-44 évalué à Leslie ~~Korsos~~ Korsos, 11811 Grenet, Montréal pour \$200.00 terrain.
1051. Lot 41-28 et 41-29, évalués à Leslie Kaszas & Dore Szablity sans adresse connue, pour \$200.00 terrain.
1052. Lot 41-26 et 41-27 évalués à Georges Garabb, 5192 Boul. Décarie, Montréal, pour \$200.00 terrain.



13-9-63

NO. D'ORDRE

1053. Lots Nos. 41-24 et 41-25 évalués à James Vegh, 4100 Côte Ste-Catherine, Montréal pour \$200.00 terrain et \$1,500.00 bâtisse.
1054. Lots nos. 41-22 et 41-23, évalués à Zoltan Tanto, 5192 Globert, Montréal pour \$200.00 terrain et \$1,500.00 bâtisse.
1055. Lotx nos. 41-21, évalué à Zoltan P. Kekes, 112 Sandré Street Dollard des Ormeaux, pour \$ 200.00 terrain.
1056. Lot no. 41-20, évalué à Tibor Nagy, 4936 Mayfair Avenue, Montréal pour \$200.00 terrain.
1057. Lots nos. 41-18 et 41-19, évalués à Dr. Istvan Helle, 12437, Rue Bergerec Pierrefonds, pour ~~\$400.00~~ \$400.00 terrain.
1058. Lot no. 41-17, évalué à Miss Mary M. J. Fehér, 50 Boul Graham Ville Mont-Royal pour \$200.00 terrain.
1059. Lot 41-16 évalué à Julius Gyule et Bodo Eve Reiber, 24, ~~89~~ 89e Avenue Chomey, pour \$200.00 terrain.
1060. Lot 41-15 évalué à John Hoffner, 60 Simcoe Avenue Ville Mont-Royal pour \$200.00 terrain.
1061. Lots Nos. 41-10 et 41-11, évalués à Javory Tibor, 7424 Querbes, Montréal pour \$200.00 terrain.
1062. Lots Nos. 41-8 et 41-9, évalués à Nagy Lajos, 3691 Chambly Road Ville Jcques -Cartier pour \$ 200.00 terrain.
1063. Lots nos. 41-6 et 41-7, évalués à Andras Goliner & Edith Szentioby; Collège Macdonald, Ste-Anne de Bellevue pour \$200.00 terrain.
1064. Lots Nos. 41-4 et 41-5, évalués à Dr. Bella J. Berendy, 11832, de Tracy, Montréal pour \$200.00 terrain.
1065. Lots Nos 41-2 et 41-3, évalués à Dr. C;ara Laszlo, 5675 Côte St-Luc Montréal pour \$200.00 terrain.
1021. Lot no. 33 rang "D" évalué à Mme. Antoinette Bernard pour \$200.00
1020. Lot 35 rang D. Canton Labelle, évalué à Viné Stuart, pour \$200.00
1019. Lot Ptie 30 rang 1 Canton Labelle, évalué à S.L. Fraser pour \$300.00
1018. Ile no. 2 rang E Canton Labelle, évalué à \$100.00 à Jean Pierre Godbout.
1017. Ile No. 4 rang E " " évalué à \$100.00 à Burpee Palmer.
945. Lot P-54 rang 1 Canton Labelle ~~xxxx~~ augmenter de \$1,000.00 l'évaluation à Lionel Nadon.
936. Rayer Omer Daoust et entrer Exalaphat Paradis, ^{adoptés} propriétaire.
935. Augmenter de \$900.00 l'évaluation des Bâtisses à Gaétan Cloutier sur le lot numéro 120 rang E. Canton Labelle.
932. Augmenter de \$900.00 l'évaluation des bâtisses à J.M. Hanes sur lot 117 rang "E" Canton Labelle.
931. Augmenter de \$700.00 l'évaluation des bâtisses à Jacques Gravel sur lot 116 rang "E" Canton Labelle.
927. Augmenter de \$600.00 l'évaluation des Bâtisses à Claude Cléroux sur lot 112 rang "E" Canton Labelle.
924. Augmenter de \$1,300.00 l'valuation des bâtisses à André Pigeon lequel remplace Gérard Beaudry comme propriétaire au lot 108.

13-9-63



NO D'ORDRE.

- (" 922 . Augmenter de \$600.00 l'évaluation des bâtisses à Claude Arcand sur lot 106 rang "E" Canton Labelle.
917. Augmenter de \$1,800.00 l'évaluation pour bâtisse à Emile Carrière sur lot 101 rang "E" Canton de Labelle.
916. Augmenter de \$1,100.00 l'évaluation pour bâtisses à Yvon Dulude sur lot 100 rang "E" Canton Labelle.
909. Lot 92 rang "E" augmenter l'évaluation des bâtisses à Bernard Charbonneau, Ingénieur.
907. Lot no. 90 ~~XXXXXX~~ rang "E" augmenter de \$700.00 l'évaluation des bâtisses à William Sabo.
- 905 Lot 88 rang "E" augmenter de \$1,700.00 l'évaluation pour nouvelle bâtisse sur lot au nom de Fernand Beaudry.
903. Lot 86 rang "E" augmenter de \$500.00 l'évaluation pour nouvelle bâtisse sur lot au nom de Jean Labelle.
901. Rayer Maurice Gervais et entrer Joseph Guadagna comme propriétaire du lot no. 84 rang "E" .
900. Augmenter de \$400.00 l'évaluation pour bâtisse au nom de Roland Labelle sur lot 83 du rang "E" .
892. Augmenter de \$600.00 l'évaluation des bâtisses à André Plourde sur lot 71 rang "E" .
886. Lot 64 rang "E" rayer Dr. Léo et entrer Marcel Laurain comme propriétaire avec augmentation de \$1,600.00 pour nouvelle bâtisse.
885. Lot 63 rang "E" augmentation de \$500.00 pour bâtisse au nom de John L. Bellx
864. Lot 42 rayé du rôle d'évaluation parce que révoqué par le Ministère des Terres & Forêts au nom de Guillaume Lahaie.
862. Lot 40 rayé du rôle d'évaluation parce que révoqué par le Ministère des Terres & Forêts au nom de Jean-Paul Délisle.
861. Augmenter de \$400.00 l'évaluation des Bâtisses au nom de Gérard Bolduc pour lot 38 rang "E" .
824. Ile No. 6 rayer Jules D'OR et entrer Jean-Claude Borremans comme propriétaire. Canton de Labelle.
818. Rayer Arnold G. Waldmeyer et entrer Miss . Nancy Unnam comme propriétaire du lot no. 38 rang "D" Canton Labelle.
804. Rayer Lilza Erkki et entrer Railo Malmquist propriétaire du lot 11 rang "D" Canton Labelle.

Adoptée

Il est résolu que la séance soit levée

Georges Godard
Secrétaire - Trésorier

Adoptée
Gaston Baudet
Maire



11-10-63

PROVINCE DE QUEBEC

COMTE DE LABELLE

COMMUNICIPALITE DU CANTON DE JOLY

A une session régulière du conseil municipal du Canton de Joly tenue au lieu et à l'heure ordinaires des sessions du conseil, le vendredi onze octobre mil-neuf-cent-soixante et trois à laquelle session sont présents; monsieur Gaston Baudart, Maire et messieurs les conseillers; Maurice Brisson, Joseph Brousseau, Sinaï Brousseau, Napoléon Francoeur et Henri Terreault formant quorum sous la présidence de monsieur le Maire;

Il est résolu unanimement que les minutes de l'assemblée du treize septembre mil-neuf-cent-soixante et trois soient adoptées et signées

Adoptée

Il est résolu que demande soit faite au Ministère de La Colonisation de bien vouloir faire transporter après inspection du Ministère des Terres & Forêts à celui de la Colonisation, les lots numéros 1 à 22 inclusivement de même que les lots numéros 25 et 26 du rang "B" Canton de Labelle pour être concédés aux fils de cultivateurs ou de colons du lac Labelle et de la municipalité comme établissement ou bien être attribués à des cultivateurs à titre de lots d'accommodation ou de support; et ce immédiatement avant que l'on ait coupé tout le bois ou que l'on ait concédé les terrains de villégiature en bordure des lacs que ces terrains renferment au bien qui sont situés en bordure des dits lots. Ces lots sont d'ailleurs demandés depuis longtemps au gouvernement par les intéressés. Un contracteur forestier est actuellement à faire couper tout le bois se trouvant sur ce territoire qui est actuellement sous permis de coupe en faveur de la Cie Canadian International Paper de Grenville Qué.

Et que copie de la présente résolution soit adressée au Ministère de La Colonisation de même que au Ministère des Terres & Forêts à Québec priant instamment les autorités de ces deux Ministères de bien vouloir se rendre à la demande du conseil de cette municipalité.

Adoptée

Il est résolu unanimement que demande soit faite au Ministère des Terres & Forêts de bien vouloir faire préparer par un arpenteur-géomètre un plan de subdivision des terrains de villégiature en bordure du lac Rat Musqué ou lac des Frères lequel est situé sur le coin des Cantons; Joly, La Minerve, Labelle et Clyde; et ce pour la partie de ce lac située sur des terrains de la Couronne.

Et de faire subdiviser également, aussitôt possible en terrains de villégiatures les terrains en bordure de la rivière Maskinongé (Décharge du lac Labelle) sur les lots numéros; 5,6,7,8 et 9 du rang "B" Canton de Labelle et sur le lot numéro 5 du rang "A" du même Canton.

Etant donné qu'il existe un chemin public se rendant au lac Rat-Musqué, et que un chemin public longe la rivière Maskinongé laquelle rivière forme à plusieurs endroits, par son élargissement de petits lacs très intéressants comme endroits de villégiature, tout comme le lac Brochet qui est déjà subdivisé jusqu'au lot numéro 9; il s'agirait alors de continuer ou de prolonger le rang "J" à compter du lot numéro 123 jusque à la ligne de division des lots numéros 4 et 5 du rang "B" attendu que le lot no. 4 rang "A" est pateté et de continuer l'arpentage sur le lot numéro 5 rang "A" Canton de Labelle.

Et que copie de la présente résolution soit adressée à monsieur Damien Boileau, Inspecteur du Ministère des Terres & Forêts priant ce dernier de bien vouloir transmettre cette demande au Ministère avec sa recommandation, s'il le juge à propos.

Adoptée



Il est résolu unanimement que le Conseil prie instamment l'Honorable Ministre des Travaux Publics à Québec de bien vouloir faire reconstruire, le plus tôt possible cet automne le pont sur la décharge du lac des Sucrieries situé sur le lot numéro 46 du rang LX Canton Addington près de la ligne du Canton de Labelle; les ingénieurs du Ministère ont déjà visité ce pont à la suite d'une demande du conseil de cette municipalité et de celle du Canton Addington il y a déjà deux mois et aucun travaux n'a encore été effectué en vue de la reconstruction alors que le danger d'accidents ne fait que s'accroître à cause de la circulation lourde à cet endroit et des 125 propriétaires de chalets qui doivent y traverser régulièrement.

Et que copie de la présente résolution soit adressée à l'Honorable Ministre des Travaux Publics à Québec .

Adoptée

Il est résolu unanimement que ce conseil proteste énergiquement contre la décision du Ministère du Travail à Ottawa de ne pas inclure toutes les municipalités du Comté de Labelle dans la liste de celles qui pourront bénéficier de la subvention de 60% du coût direct de la main d'oeuvre employées aux travaux d'hiver en vertu du programme d'encouragement des Travaux d'Hiver dans les Municipalités (1963-64) .

Les municipalités de La Minerve, La Conception, Village de Labelle et Canton de Joly ne font pas partie de celles qui bénéficieront de cet avantage parce que ces municipalités sont sous la juridiction du Bureau National de Placement de Ste-Agathe des Monts au lieu d'appartenir à celui de Mont-Laurier comme les autres municipalités du comté de Labelle; et pourtant ces quatre municipalités de la partie Sud du Comté de Labelle font partie du territoire de la Vallée de la Rouge que l'ARDA a reconnu comme région sous développée ou de marasme économique au même titre et peut être encore plus que d'autres municipalités de la partie Nord du comté et d'autres en province.

Etant donné qu'il s'y trouve des sans travail en grand nombre durant toute l'année et plus particulièrement l'hiver dans cette partie du comté, et que les corporations municipales après avoir absorbées le coût de la location de la machinerie et des matériaux nécessaires à l'exécution des travaux ne peuvent faire d'avantage avec un budget restreint selon la capacité de payer des contribuables; demande est faite à l'Honorable Ministre du Travail de même que à Me. Gérard Girouard, député du comté à Ottawa de bien vouloir aider nos quatre municipalités plus haut mentionnées de la même façon que les autres de la partie Nord du Comté en payant 60% au lieu de 50% du coût direct de la main d'oeuvre employée aux travaux d'hiver 1963-64.

Adoptée

Il est résolu qu'un Bill-Dowzer soit engagé de monsieur Aimé "apporte pour relever les embasses du chemin du lac Mitchell et permettre ainsi au Ministère de La Voirie d'y poser du gravier concassé; et que les calvettes soient aussi réparées où elles sont en mauvais état.

Adoptée



11- 10- 63

Il est résolu qu'il soit acheté de monsieur Sinai Brousseau 10 poteaux en fer galvanisé à \$3.50 chacun pour être posés sur le chemin du lac Labelle et recevoir les enseignes servant à la signalisation routière aux endroits les plus dangereux.

Adoptée

Il est résolu que les comptes suivants soient acceptés et payés ;

Thomas Millette , enlèvement de vidanges aux Lacs C ameron et au lac des Sucrieries durant l'été 1963 -----	\$100.00
Oscar Saindon , enlèvement de vidanges au lac Labelle été 1963	\$ 425.00
André Perreault, enlèvement de vidanges au lac Labelle été 1963	\$ 600.00
Receveur Général du Canada , plan de Joly	2.40
Léonidas Desgroseillers , entretien de chemin	6.00
Josaphat Rouleau , avis de mutation de propriété	2.20
Jacques Alarie , entretien de chemin, érochage	15.00
Zéphirin Brousseau , " " " "	7.00
Marc Jubinville , " " " "	9.00
Edgar Leblanc , " " " camion gravier	160.00
Alexandre Lyras, peinture pour enseignes	4.78
Guy Baudart, entretien de chemins , érochage	9.00
Sinai Brousseau , poteaux pour enseignes	35.00
Royal Insurance Company , Côte Godard , Agent (Surprime)	771.37

Adoptée

Il est résolu que la séance soit levée.

C. Godard
Sec-Trésorier.

Adoptée

Gaston Baudart
Maire



8-11-63

A une session régulière du conseil municipal du Canton de Joly tenue au lieu et à l'heure ordinaires des sessions du conseil, le vendredi huit novembre mil-neuf-cent-soixante et trois, à laquelle session sont présents; monsieur Gaston Baudart, Maire et messieurs les conseillers; Sinaï Brousseau, Joseph Brousseau, Roland Fex, Napoléon Francoeur et Henri Terreault formant quorum sous la présidence de monsieur le Maire;

Il est résolu que les minutes de l'assemblée du onze octobre mil-neuf-cent-soixante et trois soient adoptées et signées.

Adoptés

Il est résolu que cette Corporation emprunte sur billets, de la Banque Provinciale du Canada, une somme ne dépassant pas (\$13,500.00) treize mille cinq-cent piastres pour payer le salaire des employés aux travaux exécutés en vertu de programme d'encouragement des Travaux d'hiver dans les municipalités (1963-64), et ce pour une période ne dépassant pas douze mois en attendant le paiement des subventions des gouvernements Fédéral et Provincial relativement à ces travaux, et que monsieur le Maire et le secrétaire-trésorier soient autorisés à signer le ou les billets qui seront émis pour et au nom de La Corporation Municipale du Canton de Joly.

Adoptée

ATTENDU que les dispositions de la loi concernant la taxe municipale de vente et la taxe scolaire d'éducation (8-9 Elizabeth II, chapitre 78), autorise les corporations municipales à imposer une taxe de vente de même nature et sujette aux mêmes dispositions que celles constituées par la loi de l'Impôt sur la vente en détail dans tout le territoire soumis à leurs juridictions;

ATTENDU que les dépenses ordinaires de l'administration s'élèvent à environ \$27,000.00.

ATTENDU que pour créer des revenus aux fins d'en payer une partie, le conseil juge opportun d'imposer à cette fin une taxe de vente n'excédant pas (2%) deux pour cent, de même nature et sujette aux mêmes dispositions que celles que permet la loi de l'Impôt sur la vente en détail;

ATTENDU que cette taxe est susceptible de rapporter à la corporation un revenu qui est estimé à \$1,680.00.

ATTENDU que la dite loi permet à plusieurs corporations municipales de s'entendre pour autoriser l'une d'elles à imposer et percevoir cette taxe de vente pour le bénéfice de toutes les corporations municipales parties à une entente;

ATTENDU et en considération du fait que la Corporation Municipale du Canton de Joly; et les corporations municipales de; Village de Labelle, La Conception, Bellerive, La Macaza, Canton de La Minerve, Canton de Marchand, Village de l'Annonciation, Village de Nominique, Canton de Loranger de Lac Saguy, du Canton de Turgeon et de l'Ascension désirent imposer une taxe de



8-11 - 63

vente de 2% dans les limites du territoire soumis à leurs juridictions respectives;

ATTENDU que la Corporation Municipale du Canton de Joly désire se prévaloir de ladite loi pour permettre à la Corporation Municipale du Village de Nominingue d'imposer et de prélever une taxe de vente de 2% dans tout le territoire de la municipalité du Canton de Joly;

ATTENDU qu'il y a eu entente entre la Corporation Municipale du Village de Nominingue et la Corporation Municipale du Canton de Joly pour les fins de ladite loi;

ATTENDU que ladite loi autorise une corporation municipale à faire des conventions avec le Ministre des Finances de la province pour la perception de cette taxe;

ATTENDU que cette résolution requiert l'approbation du Lieutenant-Gouverneur en Conseil, sur la recommandation du Ministre des Affaires Municipales et de La Commission Municipale de Québec .

EN CONSEQUENCE il est proposé par le conseiller Sinai Brousseau , secondé par le conseiller Henri Terreault et résolu unanimement ce qui suit ;

1o Le conseil municipal du Village de Nominingue est par la présente , autorisé à imposer et à prélever, en conformité des dispositions de la loi 8-9 Elizabeth II, chapitre 78, une taxe spéciale de (2%) deux pour cent, dite "Taxe de Vente" de même nature et sujette aux mêmes dispositions que celles constituées par la loi de l'Impôt sur la vente en détail (S.R.Q. 1941, chapitre 88 et ses amendements) , dans tout le territoire de la municipalité du Canton de Joly.

2o Ladite Taxe sera perçue en même temps, de la même manière, aux mêmes conditions et avec les mêmes sanctions et exemptions , mutadis mutandis, que la taxe perçue en vertu de la loi de l'impôt sur la vente en détail et ses amendements, et ce à compter de la date fixée par le conseil municipal du Village de Nominingue et après l'approbation de cette résolution par le Lieutenant Gouverneur en Conseil.

3o Le conseil municipal du Village de Nominingue est également autorisé à faire pour et au nom du conseil municipal du Canton de Joly une ou des conventions avec le Ministre des Finances de la Province pour la perception de cette taxe, le tout conformément aux dispositions des articles 5 et suivants de la loi concernant la taxe municipale de vente et la taxe scolaire d'éducation, et dans ces conventions , autoriser le Ministre des Finances de la Province à exercer tous les droits de la Corporation Municipale du Village de Nominingue relativement à la perception de la taxe de vente et aux poursuites pour infractions à la susdite loi.

4o La taxe perçue par la Corporation Municipale du Village de Nominingue dans le territoire de la municipalité du Canton de Joly et des autres municipalités ci-dessus mentionnées sera partagée entre chacune des susdites corporations municipales, d'après le mode suivant;

TAUX POUR CHACUNE

1) Corporation Municipale du Canton de Joly	3.50%
2) Corporation Municipale du Village de Labelle	15.00 %
3) Corporation Municipale de La Conception	5.00 %
4) Corporation Municipale de Bellerive	1.20 %
5) Corporation Municipale de La Macaza	5.00 %
6) Corporation Municipale du Canton La Minerve	7.20 %
7) Corporation Municipale du Canton de Marchand	12.00 %
8) Corporation Municipale du Village de l'Annonciation	20.00 %
9) Corporation Municipale du Village de Nominingue	6.40 %



	TAUX
10) Corporation Municipale du Canton de Loranger	3.50%
11) Corporation Municipale de Sagouay	1.80 %
12) Corporation Municipale du Canton de Turgeon	8.80 %
13) Corporation Municipale de L'Ascension	10.60 %

Cette entente sera valable pour une période de trois ans.

5o Le produit de cette taxe sera versé annuellement dans le fonds général de la corporation pour pourvoir au paiement des dépenses générales annuelles de l'administration au cours d'une année financière.

6o Le conseil soumet cette résolution à l'approbation du Lieutenant-Gouverneur en Conseil.

Adoptée

Il est résolu que la somme de \$7.00 soit votée par le Conseil pour payer la souscription de ses membres qui ne font pas partie de l'Association de La Vallée de La Rouge, et ce pour la contribution de l'année 1963-64.

Adoptée

Il est résolu que les comptes suivants soient acceptés et payés;

Edgar Leblanc , loyer de camion pour chemins novembre 1963
\$255.40

Florent Nantel, érochage de chemins	10.00
Jean Bernard " " "	5.00
Aimé Laporte , Bull-Dowzer pour chemins	100.00
Gaston Baudart, entretien chemins , enseignes	25.00
Guy Baudart , " " érochage "	33.00
Maurice Bélisle, clou pour pont	4.50

Et que les comptes dûs pour salaires des employés aux travaux d'hiver depuis le 1er novembre à date soient remis à la prochaine assemblée pour approbation étant donné que nous n'avons pas reçu les temps des contremaîtres à ce jour.

Adoptée

Il est résolu que la séance soit levée.

Adoptée

C. Godard
Secrétaire Trés.

Gaston Baudart
Maire



12 -12 -63

PROVINCE DE QUEBEC
COMTE DE LABELLE
CORPORATION MUNICIPALE DU CANTON DE JOLY

A une session spéciale du Conseil Municipal du Canton de Joly, tenue au lieu et à l'heure ordinaires des sessions du conseil, le jeudi douze décembre mil-neuf-cent-soixante et trois, régulièrement convoqués par le secrétaire-trésorier pour discuter des sujets suivants, savoir;

Travaux d'Hiver

Acceptation des Comptes

Vente de propriétés pour défaut de paiement des taxes municipales et scolaires.

Demande de poissons pour les lacs

Demande au Ministère de La Voirie de déléguer un ingénieur pour faire un estimé pour la pavage du chemin conduisant de la route Labelle La Minerve au lac Eabelle, et demande de ce pavage en 1964.

Enlèvement des déchets pour l'été 1964, lac Labelle, lac des Sucrieries, Brochet et Cameron.

à laquelle session sont présents; monsieur Gaston Baudart, Maire et messieurs les conseillers; Maurice Brisson, Joseph Brousseau, Sinai Brousseau, Roland Fex, Napoléon Francoeur et Henri Terreault formant le corps complet du conseil sous la présidence de monsieur le Maire;

Le secrétaire-trésorier produit l'original de l'avis de convocation de la présente session et après lecture faite de ce document il est constaté que cet avis a été signifié régulièrement à tous les membres du conseil.

Il est résolu que les minutes de l'assemblée du huit novembre mil-neuf-cent-soixante et trois soient adoptées et signées.

Adoptée

Il est résolu qu'une somme de \$25.00 soit votée au Comité des Loisirs de Labelle pour l'organisation de divertissements pour les enfants de la paroisse et qu'une somme de \$15.00 soit votée comme souscription au prêt d'honneur de la Société St-Jean -Baptiste.

Adoptée

Il est résolu que les changements suivants soient inscrits au rôle d'évaluation;

Lot Ptie de 36 du rang "H" Rayer le nom de Claude Brousseau et entrer celui de Sinai Brousseau comme propriétaire.

Adoptée

Il est résolu que les propriétés suivantes soient mise en vente pour défaut de paiement de taxes municipales et scolaires, et ce par le conseil du comté de Labelle en mars prochain (1964) à moins qu'un règlement de ces taxes ne soit fait avant le 31 décembre 1963 prochain;

Alfred Bélanger, lots 11 et 12 rang "H"	\$24.10	pour 1962 et 1963
Jacques Boulitch, lot 76 rang "J" lac Brochet	26.83	" " "
Jean-Patrice Couture rang "E"	40.25	" " "
F. G. Daley 60 " E	36.33	
René Daigle E	34.93	
Jean-Paul Délisle E	26.45	
Georges Goyette 5 E	21.91	
Jean-Louis Gauthier P-25 rang N	4.86	
Ecole du Lac Labelle 1-b rang 1 Minerve	4.00	
Arnold Giasson F	25.50	
Mary May Pilon P-25-H H	5.65	
Ludovic Hébert Ptie de 2 A (Labelle)	29.35	



Allan Hauhia	Lot	rang D	\$26.90
D.H. Hendry			21.68
Adrien Labelle	Ptie 6	rang "D"	9.44
Marcel Lacombe	Ptie de 35	rang "A"	43.56
Mme. Paul Lemaire		rang "F"	9.33
Succession Jos Leblanc	Ile "B"	Rang "N"	6.40
Mme. Georges Paré	P-23	rang "H"	17.68
René Poirier	P-34	rang "A"	30.84
Donat Parent			14.15
Marcel Rainville	P-25-H	rang "H"	5.65
Hughway Roberts	16 -b 3	rang "N"	21.79
Eugène St-Julien	P-5	rang "i"	19.41
Serge G. Troubetzkoï	Ptie de 1	rang 1 Minerve	120.34
Claude de Carafel , Holiday Ranch	P-5, P-6, 7 - 8-1		191.43
Norbert Wexler			7.08

Adoptée

Il est résolu que les terrains de villégiature où il n'existe pas de constructions, qui sont sous bail par le Ministère des Terres & Forêts et sur lesquels il est dû des arrérages de taxes ne soient pas mis en vente pour taxes par le comté à moins d'être assuré qu'il y aura acquéreur lors de la vente de tel terrains pour taxes.

Adoptée

Il est résolu qu'un vote de remerciements soit adressé à monsieur Gaston Major, Ingénieur-Divisionnaire au Ministère de La Voirie à Mont-Laurier pour l'aide ~~xxx~~ et la coopération qu'il a fournie à cette corporation pour obtenir les crédits nécessaires à la reconstruction et au gravelage de nos chemins municipaux au cour de l'année 1963.

Adoptée

Il est résolu que des soumissions publiques soient demandées pour le ramassage des vidanges ou déchets sur les rives des lac Labelle et Brochet de même que sur les rives des lacs Cameron et des Sucrieries au cour de l'été prochain 1964, soit du premier juin au quinze octobre, une fois la semaine et deux fois en juillet et août. Ces soumissions dans des enveloppes cachetées devront être déposées au bureau de la Corporation, le ou avant le 16 janvier 1964 prochain, il est entendu que le soumissionnaire devra fournir lui même le lieux du dépotoir lequel devra être à au moins 200 pieds du chemin public et ne pas être à la vue de tel chemin.

Adoptée

Il est résolu que une demande d'alevin, truite ~~xxxxxx~~ grise soit faite en faveur des lacs Labelle, Caribou et Vert ou Gervais, et ce pour être déposés dès le printemps ou l'été prochain, au moins 10,000 pour le lac Labelle et 3,000 par chacun de deux autres lacs. Et qu'une demande d'ensemencement soit aussi faite pour de la truite rouge en faveur du lac des Frères ou Rat Musqué, au moins 5,000, l'été prochain.

Adoptée



12-12-64

Il est résolu que demande soit faite à L'Office de l'Electrification Rurale du Québec de même que à La Coopérative d'Electricité des Laurentides de bien vouloir construire une ligne de distribution de l'électricité pour desservir les propriétaires de résidences d'été situées du Côté Ouest du lac Labelle dans les rangs "A" Canton La Minerve et "F" Canton de Labelle, et ce dès le printemps prochain étant donné que plus de 100 chalets sont déjà construits sur cette rive du lac et n'ont pas encore obtenu les services de l'électricité malgré des demandes répétées depuis plus de trois ans.

Adoptée

Il est résolu que demande soit faite au Ministère de La Voirie de bien vouloir nous obtenir le pavage, du chemin de raccordement à compter de la route Labelle La Minerve traversant les lots numéros 29, rang "G" de même que les lots nos; 25 à 31 inclusivement du rang "H" Canton de Joly pour revenir à la même Route Labelle-La Minerve sur le lot no. 31 du dit rang "H"; et ce dès l'été prochain étant donné que cette partie de chemin sur lequel on a déjà posé une couche de gravier concassé est bien drainé et il à une largeur suffisante pour être accepté à l'entretien du Ministère de La Voirie et être pavée, étant de beaucoup plus large entre les fossés que plusieurs sections de la route Labelle-La Minerve actuellement à l'entretien du Ministère.

Que des ingénieurs soient avisés de produire un rapport sur l'état de ce chemin après avoir fait l'inspection attendu que à cause de la circulation intense durant l'été il est impossible de maintenir ce chemin en bon état et il faut nécessairement qu'il soit pavé le plus tôt possible la longueur à pavée est d'environ deux milles.

Adoptée

Il est résolu que les comptes suivants soient acceptés et payés;

TRAVAUX D'HIVER 1963-64 (REGLEMENT NO. 85) Du 1er novembre au 7 décembre incl.

Edgar Leblanc	\$169.10	Charles Brassard	\$61.77
Edouard Léonard	294.43	Germain Sévigny	227.15
Bertrand Cabana	157.49	Gérald Godard	237.01
Denis Cabana	153.72	Claude Laporte	235.58
Emile Oualette	140.39	Jean-Paul Loïselle	229.52
Roger Gauthier	137.33	Urgel Maillé	6.02
Aurèle Maillé	115.47	Arthur Paradis	41.02
René Gauthier	123.74	Robert Saindon	150.96
Léo Miljours	237.86	Gérald David	30.87
Auguste Lauzon	367.72	Paul Lambert	19.59
Daniel Brousseau	324.63	Claude Terreault	177.28
Adélard Brunet	215.03	Roger Terreault	306.80
Sinaï Brousseau	329.69	Jean Terreault	184.08
Gaston Baudart	294.63	Arthur Francoeur	294.68
Lucien Frappier	229.34	Joseph Terreault	121.48
Eddy Rock	228.01	Yvan C éoilotte	292.92
Guy Baudart	300.11	Urgel Maillé	48.30
Philippe Lauzon	275.53	Maurice Brisson	24.87
Armand Rock	271.01	Guy Lauzon	18.83
Henri Terreault	329.72	Guy Saindon	18.83
Paul-Emile Francoeur	314.31	Marc Jubinville	18.83
Jean-Paul Brassard	363.97	Yvon Cormier	18.05
Maurice Labonté	131.33	Napoléon Francoeur	91.41
Robert Labonté	365.97	René Jubinville	6.72
Benoit Labonté	60.22	Joseph Saindon	61.82
Bernard Labonté	81.30	Alexandre Terreault	118.63

DIVERS:

12-12-63

DIVERS



Camille Valiquette, abonnement Vallée de la Rouge	\$6.00
Les Produits Ciment de l'Annonciation, Tuyau ponceaux	\$194.67
Corporation du Village de Labelle, Loyer de salle	50.00
Claude Brunet, remboursement de taxes payées en trop	3.97
Sinai Brousseau, loyer de tracteur et scie mécanique	81.75
Gustave Paradis, travaux de forges	11.40
Daniel Brousseau, loyer de chevaux et poteaux	87.50
Armand Rock, loyer de scie mécanique	7.50
Napoléon Francoeur, loyer de camion	2.00
Henri Terreault, loyer de camion et tracteur	147.75
Jean-Paul Brassard, loyer de scie, chevaux, camion	91.00
Eugène Desjardins, sciage de bois pour construction pont	19.27
Maurice Bélisle, clou pour pont	11.68
Coopérative Agricole de Labelle, broche à cloture	9.00
Émeric Bergeron, huile Diésel pour tracteur	20.26

Adoptée

Il est résolu que la séance soit levée.

Adoptée

Geo Godard Sec. Trés. *Gaston Baudart Maire*

PROVINCE DE QUEBEC
COMTE DE LABELLE
CORPORATION MUNICIPALE DU CANTON DE JOLY

10- 1 - 64

A une session régulière du conseil municipal du Canton de Joly tenue au lieu et à l'heure ordinaires des sessions du conseil, le vendredi dix janvier mil-neuf-cent-soixante et quatre, à laquelle session sont présents; monsieur Gaston Baudart, Maire et messieurs les conseillers; Maurice Brisson, Sinai Brousseau, Roland Fex, Napoléon Francoeur et Henri Terreault formant quorum sous la présidence de monsieur le Maire;

Il est résolu que les minutes de l'assemblée du douze décembre mil-neuf-cent-soixante et trois soient adoptées et signées .

Adoptée

Il est résolu que les contrats pour l'enièvement des déchets aux lacs ; Labelle et Brochets, Cameron et des Sucrieries soient accordés aux plus bas soumissionnaire selon les soumissions reçues au bureau de la Corporation; comme suit;

Lac des Sucrieries et Cameron, Thomas Millette de Vendée \$400.00.,
Lac Labelle à compter de chez monsieur Bourdon jusque à l'Hotel
La Clairière inclusivement, monsieur Oscar Saindon \$475.00.
Lac Labelle et des Sucrieries; à compter de chez Raoul Vennat jus-
que à l'extrémité du lac Brochet Paul-Émile Francoeur \$575.00